

VILLE D'ANTONY
CONSEIL MUNICIPAL
13 FEVRIER 2014

La séance est ouverte à 19h15 sous la présidence de Monsieur Jean-Yves SENANT, Maire de la Ville d'Antony.

- Il est fait appel des conseillers municipaux par M. GUEVEL.

Conseillers excusés ayant donné pouvoir :

M. ADDA-HALIMI à Mme DEVEDJIAN

M. SIMON à M. OLLIVRY

Mme GONIN à M. COLIN

M. MOHAMMEDI à M. GUEVEL

M. FIE à M. MEUNIER

Conseiller absent : Mme BUGAT,

- APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 12 DECEMBRE 2013.

M. le Maire : Avez-vous des demandes de modifications ?

(Aucune remarque n'est formulée, soumis à un vote à main levée, le compte rendu est adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

- Décisions prises pendant l'intersession par M. le Maire.

Mme COLMEZ : Page 5, pour les décisions 31, 32, 33, il s'agit de trois emprunts, de trois prêts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, et j'ai deux questions :

- Premièrement, pourquoi était-il si urgent de signer ces contrats le 30 décembre ?

- Deuxièmement, qu'est-ce qui explique ces prêts, est-ce le fait que le terrain de l'IUFM ne soit toujours pas vendu ?

M. le Maire : Non, c'est pour des raisons budgétaires, nous devons inscrire au budget des sommes qui équilibrent les montants d'investissement qui vont être dépensés dans l'avenir et qui sont inscrits en report. Ces montants ne sont pas encore mobilisés, ils le seront au cours de l'année 2014, ou peut-être même seulement en 2015, cela nous assure pour l'avenir un financement à des conditions très favorables.

Mme COLMEZ : Autrement dit vous avez contracté mais vous ne les utiliserez peut-être pas ?

M. le Maire : Si, on les utilisera un jour mais pas tout de suite; dans les prochains mois pour certains et peut-être dans un an pour d'autres.

Mme COLMEZ : Et pour quels genres d'investissements ?

M. le Maire : Pour financer les grands projets d'investissements.

Mme COLMEZ : Il est marqué : « Financement d'opérations d'investissement », j'ai bien lu, mais de quelles opérations s'agit-il ?

M. le Maire : Les communes ne peuvent emprunter que pour l'investissement.

Mme COLMEZ : Oui mais en 2013, vous devez savoir à quels investissements cela correspond ?

M. le Maire : Ces financements ne sont pas affectés à des opérations particulières. Ils rentrent globalement dans le budget d'investissement Ce sont des investissements qu'on paiera en 2014 ou même en 2015.

Mme COLMEZ : C'est quand même curieux que vous ne répondiez pas !

Mme BUZELIN : Pour la décision 22, « adoption de l'avenant N° 5 à la Convention passée avec le CCAS pour la mise à disposition de cartes d'essence individuelles », je voudrais savoir quelle est la fonction de ces véhicules et par quelles personnes ces cartes seraient utilisées dans le cadre du CCAS ? Et cela concerne combien de véhicules ?

M. le Maire : Ce sont les véhicules du CCAS, Le CCAS pourrait acheter directement l'essence de ses véhicules mais il préfère passer par le marché de la ville. Le CCAS se sert au CTM et rembourse à la ville.

Mme BUZELIN : Là on rajoute un véhicule, c'est un véhicule qui a une fonction particulière ?

M. le Maire : Non, c'est pour les besoins du CCAS.

Mme BUZELIN : Vous ne voulez pas me répondre, d'accord.

Pour la 43 « Adoption d'un bail avec Antony Habitat pour l'occupation par la ville de locaux situés 3 avenue du Noyer Doré à Antony destinés à l'usage d'une halte garderie, pour un loyer annuel de 7.346 € », je voudrais savoir quel est le nombre d'heures occupées par cette halte garderie, les heures d'ouverture et de fermeture, et le nombre d'enfants que ça peut concerner.

Mme BERGEROL : C'est une halte-jeux qui accueille les enfants, soit en matinée soit en après-midi, qui est ouverte toute la semaine, qui concerne une quarantaine d'enfants actuellement inscrits sur cette halte-jeux. Ce n'est pas ouvert le jeudi.

M. EDOUARD : Sur la n° 24, concernant le marché à procédure adaptée d'assurance de la navigation de plaisance passé après appel d'offres infructueux », pourquoi êtes-vous partis sur un appel d'offres pour un montant aussi faible, 3.005,89 € ?

M. Le Maire : Il s'agissait d'un lot d'un marché global dont le montant total dépassait les seuils.

M. EDOUARD : Merci.

M. RUFAT : Je voudrais revenir sur les emprunts qui ont été pris auprès de la Caisse de Dépôts et Consignations, d'environ 5 M€ chacun : Pourquoi les avez-vous mis en 3 parties ? Vous pensez les mobiliser un par un ? Ils sont exactement identiques.

M. le Maire : C'est la Caisse des Dépôts qui nous a demandé de répartir son financement dans ces conditions.

M. RUFAT : Vous leur avez dit : On a besoin de 15 M€ et ils vous ont dit : Vous les ferez en trois parties ?

M. le Maire : Oui, ce sont les mêmes conditions, les mêmes durées, les mêmes taux.

M. RUFAT : Cela veut dire que vous les mobiliserez un par un ?

M. le Maire : Oui, exactement, l'intérêt est de pouvoir les mobiliser un par un quand on en a besoin.

M. MEUNIER : Pour la N° 3 qui peut être mise en relation avec la décision 40, à qui appartient le LCR Guillebaud ? Est-ce que c'est à la ville ou à Antony Habitat ?

M. le Maire : Il s'agit de l'adoption d'une convention entre la ville et l'association Zalkadanse. Il s'agit d'un local qui appartient à Antony Habitat mais qui est mis à la disposition permanente de la ville par une convention que l'on a vue d'ailleurs à la dernière réunion. Cela fait 30 ans que cette mise à disposition dure.

M. MEUNIER : Dans ce cas là, pourquoi est-ce que ce n'est pas Antony Habitat qui met directement à disposition le local au profit de l'association ?

M. le Maire : Antony Habitat met ce local à disposition de la ville et la ville en dispose. C'est la même chose pour l'auditorium du conservatoire qui appartient à l'agglomération, c'est la ville qui en dispose pour ses besoins.

M. MEUNIER : Une simple remarque : On n'est pas conforme dans ces cas là à la législation sur les LCR.

M. le Maire : Ah bon ? Alors faites le valoir en haut lieu. D'autres questions ?

- Liste des déclarations d'intention d'aliéner pour lesquelles la commune n'a pas exercé son droit de préemption.

Mme BUZELIN : Page 20 à l'adresse « Prés d'Antony », il y a un terrain de 265 mètres carrés qui est vendu pour un euro symbolique, je voudrais savoir ce qu'il en est.

M. le Maire : C'est lié au bassin de la Bièvre. Ce terrain est sur la commune d'Antony, il appartient à une société d'économie mixte qui avait travaillé sur la commune de Verrières, c'est une régularisation. En plus je crois qu'il est inaccessible par Antony, il faut traverser le bassin en bateau pour y parvenir.

M. RUFAT : Page 26, rue Alfred de Musset, il y a un terrain vendu qui est une partie de la voirie, dernièrement nous avons déjà eu un débat là-dessus, ce sont des propriétaires qui ensuite rétrocèdent la voirie qu'on doit racheter, etc..., est-ce qu'on ne pourrait pas éviter de faire deux mouvements ?

Mme DEVEDJIAN : Mais c'est toujours comme ça, les gens achètent un terrain qui est grevé d'alignement, là il y a 8 mètres carrés grevés d'alignement, ils sont au courant de ce qu'ils vont devoir rétrocéder à la ville et en même temps les mètres carrés rentrent dans le coefficient d'occupation des sols. Cela fait partie de leur propriété, c'est toujours une fois que la construction est faite qu'on récupère l'alignement et qu'on remet le trottoir comme il faut. Cela se passe toujours en deux temps.

M. RUFAT : Certes, mais c'est une façon d'avoir des droits à construire plus élevés que la réalité...

Mme DEVEDJIAN : Si le terrain est acheté en l'état, il est frappé d'alignement, mais on peut construire avec la partie frappée d'alignement qui compte pour les droits à construire.

M. le Maire : S'il n'y a pas d'autres questions, nous allons passer à l'ordre du jour.

FINANCES

- 1 - Débat concernant les orientations générales du budget 2014.

(Rapporteur : M. Médan)

M. MEDAN : Nous allons commencer ce débat qui va avoir lieu en deux temps : d'abord une présentation de la situation financière ; nous allons vous présenter une projection chiffrée telle que présentée à la Commission des Finances...

M. RIVET : En commission nous avons demandé à avoir une copie de ces projections, c'était il y a 15 jours, et nous ne les avons pas eues. Est-ce que vous vous en souvenez, M. le Maire ?

M. I Maire : Je pensais que vous les aviez eues.

M. RIVET : Pas du tout.

M. MEDAN : Les avez-vous redemandées ?

M. RIVET : Parce qu'il faut les demander deux fois pour les avoir ?

M. MEDAN : J'ai l'habitude de mes étudiants qui, lorsqu'ils n'ont pas quelque chose, le demandent une deuxième fois. Il fallait le redemander.

M. RIVET : Vous êtes très gentil de me prendre pour un étudiant !

M. MEDAN : Je poursuis : Même si les conditions bancaires se sont améliorées ces derniers temps, notamment en termes de trésorerie, l'environnement financier de la ville et des communes est plutôt difficile en ce moment, il est difficile pour plusieurs raisons, j'en ai noté au moins 4 :

- Tout d'abord il y a les difficultés de l'Etat, avec des déficits budgétaires très importants, qui conduisent de nombreux états européens à resserrer les financements aux communes, c'est le cas puisque la DGF va diminuer, on le verra plus précisément tout à l'heure.

- C'est aussi vrai, puisqu'il y a eu une réforme des retraites au 1^{er} juillet 2012, pour un certain nombre d'éléments qui touchent les services du

personnel, qui conduisent à une augmentation des frais de personnels et des charges qui pèsent sur ces personnels.

- Un troisième élément correspond à la fameuse péréquation intercommunale au profit des communes dites pauvres, ou moins riches.
- Et enfin il y a la réforme des rythmes scolaires qui en 2014 peut peser lourdement sur le budget.

Voilà les 4 éléments qui rendent la situation et l'environnement financier délicats.

Alors malgré cet environnement financier délicat et contraignant, la ville d'Antony a réussi à dégager de très bonnes marges de manœuvre et c'est l'objet des tableaux qui vont suivre, nous allons vous présenter ces marges et notamment les possibilités qu'elles permettent en termes d'investissements.

Nous commençons par les recettes courantes de fonctionnement, je ne m'arrêterai pas sur chaque élément des tableaux, je vais essayer d'évoquer les éléments les plus importants dans chaque tableau. Les recettes courantes de fonctionnement, avec la DGF, ont baissé, la DGF a baissé, et puisque le débat d'orientations budgétaires est un élément de perspective, malheureusement il faut dire que la DGF va encore baisser. Il est prévu qu'elle baisse de 800.000 € en 2014 et sans doute de la même somme, 800.000 € encore –donc ce sera cumulé- en 2015. On aura quand même noté qu'en 4 ans, la DGF baissera de 2,5 M€, ce qui est considérable.

Les autres postes de compensations et de dotations restent à peu près stables, c'est surtout le poste DGF qui est intéressant sur ce tableau.

Le deuxième tableau concerne les recettes courantes de fonctionnement, avec les impositions directes. On peut considérer qu'il y a deux grands éléments : La première partie progresse, la seconde partie, ce sont les reversements à la Communauté d'Agglomération qui ne bougent pas. Il y

a une stabilité de ces reversements, on ne va pas s'étendre là-dessus, puisque le périmètre ne change pas, il n'y a rien à dire de bien passionnant là-dessus. En revanche, sur la taxe d'habitation, la taxe foncière, les rôles supplémentaires, on a comme on dit habituellement une certaine forme de « dynamisme » des bases qui s'explique par des programmes : Parc de Tourvoie, Croix de Berny, il y a des livraisons de programmes ; et il y a notamment aussi, même si le terme n'est peut-être pas exact, des rattrapages de rôles sur les bureaux Pomona. On constate ici que les taxes communales passent de 35,6 à 37,3, ce qui effectivement entre dans l'amélioration des marges de manœuvre dont je parlais il y a deux minutes.

Toujours dans les recettes courantes de fonctionnement, c'est le 3^{ème} tableau, il est intéressant de noter qu'après une année un peu difficile en 2012, il y a une certaine forme de reprise des transactions immobilières à Antony. Les droits de mutation ont légèrement augmenté et en tendance, ils continuent d'augmenter, c'est plutôt une bonne chose à la fois financière et sur le plan local, au niveau de la ville.

Sur le produit des services, on note là aussi une augmentation qui est liée pour la part la plus importante à la bonne fréquentation des structures scolaires et périscolaires.

Au total, puisqu'on arrive à la somme des recettes courantes de fonctionnement, vous pouvez noter que les recettes étaient de 85,3 M€ en 2013 et qu'elles augmentent d'environ 2,7%. 2,7 % d'augmentation sur une masse importante qui était de 85 M€, évidemment cela représente une somme considérable que je mettrai en parallèle de la faible augmentation des dépenses que nous allons voir ensuite, qui portent sur une base plus faible.

Sur les dépenses, avant de commenter les tableaux, je dirais qu'il y a toujours le souci de l'équipe municipale et de l'administration des services

financiers et de l'ensemble des services d'être soucieux de respecter les deux objectifs énoncés par le Maire et l'équipe en termes de stratégie : la maîtrise des dépenses de fonctionnement et la maîtrise des dépenses de personnels.

Sur les charges à caractère général, le fameux chapitre 011, on a noté une baisse qui est d'environ 0,5%, on passe de 17,1 à 16,7, c'est intéressant de noter que les charges à caractère général, du fait notamment par exemple de certaines renégociations de contrats, de prestations extérieures, d'achats effectués à meilleurs prix, baissent dans un contexte difficile, c'est quand même une bonne chose que d'arriver à faire baisser cette partie des dépenses.

Les charges de personnels augmentent très faiblement, de 41,5 à 41,8, et on pourrait dire malgré les fameuses réformes que l'Etat nous a imposées, je ne les critique pas mais je veux dire simplement que la hausse est extérieure finalement à la ville d'Antony ; on aurait sans doute eu sinon une stabilité des charges de personnels. Donc il y a une très bonne maîtrise des charges de personnels, on a pu parler ici à certains moments de « respiration », c'est peut-être aussi un peu lié à la volonté de la municipalité et du Maire d'aller vers certains types de contrats lorsqu'on embauche.

Les charges de gestion courante restent à peu près stables mais il faut noter que dans ces charges de gestion courante, les deux gros postes de ces charges passent de 5,9 à 6 en 2013, c'est la 3^{ème} ligne du tableau, cette 3^{ème} ligne comporte 2 gros blocs : ce sont les subventions aux associations de la ville qui représentent à peu près 2,4, 2,5 M€ ; et la subvention au CCAS qui, elle aussi, a augmenté et j'aurai l'occasion de le redire, c'est d'ailleurs de mémoire écrit dans le rapport, dans un contexte où l'on se bat pour que les dépenses de gestion, les dépenses en règle générale n'augmentent pas, on pourrait noter et nous l'avons noté dans le

rapport que la ville accepte d'augmenter la subvention au CCAS dans un but justement d'accroître cette solidarité et cette ville solidaire. C'est un point à noter sur cette troisième ligne.

Les subventions aux associations sont toujours très importantes et oscillent toujours sur un même niveau.

La ligne 4 est aussi intéressante, on voit qu'il y avait des zéros jusqu'en 2012 et en 2012 il y a eu 200.000 €, puis 600.000 € en 2013, il s'agit de l'atténuation de produits. Cela correspond à la fameuse péréquation intercommunale dont j'ai parlé tout à l'heure, qui va peser de plus en plus, qui pèse 200.000 € en 2012, puis 600.000 €, et en 2014 normalement, j'ai presque envie de dire si tout va bien, si ce qui est prévu est respecté- mais parfois on a des hausses surprenantes- on a prévu 1,4 M€ en 2015 et 1,8 M€ en 2016. La aussi, je présentais ce point au début du débat, vous voyez que ce n'est pas un élément négligeable.

Les dépenses totales s'établissent à peu près à 65 M€ et augmentent de 0,8%. L'augmentation est intéressante, comme je le disais tout à l'heure, elle est à mettre en parallèle avec les recettes courantes de fonctionnement qui, je vous le rappelle, ont augmenté de 2,7%, et cela va nous permettre de voir à travers les graphiques qui vont suivre des évolutions intéressantes.

Tout d'abord l'épargne de gestion, qui est la différence entre les recettes et les dépenses, s'établit à 20,2 M€, ce qui est un chiffre très intéressant. On retrouve presque le fameux pic de 2010, là encore il faut retirer les frais financiers et les résultats exceptionnels pour avoir l'indicateur, mais l'épargne de gestion est déjà un bon indicateur. L'indicateur que l'on considère le plus souvent est l'épargne brute, cette épargne brute s'établit à 16,8 M€. Nous sommes relativement satisfaits de ce chiffre parce qu'encore une fois, dans une conjoncture qui est difficile à cause des baisses de financement de la péréquation, c'est un beau résultat que

d'arriver à 16,8 M€. Et encore une fois il ne faut pas considérer que ce chiffre fait plaisir en lui-même, ce chiffre permet surtout d'avoir les marges de manœuvre pour tous les investissements ou pour une grande partie des investissements que nous allons réaliser sur la ville. C'est comme cela qu'il faut le voir, ce n'est pas avec une optique un peu étriquée, qui consiste à dire : L'épargne brute est de... Non, l'épargne brute traduit une possibilité de faire des investissements. Donc c'est un élément très important.

L'amortissement de la dette augmente un petit peu. L'épargne nette est la différence entre les deux. Si vous vous livrez à un petit calcul, que vous faites la somme de l'épargne brute qui a été dégagée au cours de la mandature de 2008 à 2013, vous arrivez à 96 M€, ce qui est quand même considérable. Je parlais tout à l'heure des marges de manœuvre, cela fait du 16 M€ par an en moyenne.

Le graphique suivant reprend ce que nous venons de dire et permet de visualiser assez clairement cet écart qui a tendance à s'élargir légèrement, qui était fort en 2010, on était très heureux d'arriver à cette situation, toujours dans ce but de financer les investissements plus facilement, mais là l'écart reste tout à fait favorable à notre programme d'investissement.

Concernant les niveaux d'épargne, les chiffres reprennent les chiffres que je viens de commenter : L'épargne de gestion, l'épargne brute et enfin l'épargne nette.

Je viens de penser à quelque chose que j'ai oublié dans la présentation et qui fera plaisir à certains d'entre vous : en effet je suis passé un peu rapidement sur les frais financiers ; les frais financiers ont baissé en 2013, eh oui, il y en avait qui étaient étonnés à la commission des finances, ils ont baissé pour s'établir à 3,4 M€, ce qui évidemment est un petit plus que dans les années fastes, au niveau de 2007, mais comme

on nous a souvent reproché à tort que notre politique de financement était dangereuse, je suis heureux que vous puissiez constater ici que ce n'est pas le cas. Cela fait plusieurs années qu'on nous dit qu'elle est dangereuse et ça fait plusieurs années que les frais financiers sont maîtrisés, malgré un produit un peu haut en moyenne.

Je reviens sur l'investissement : Vous noterez que les dépenses globales d'investissement oscillent entre 22,9 pour l'année la plus basse en 2008 et 41,3, année la plus haute en 2011. Si encore une fois vous vous livrez, ce que j'ai fait sur le tableau, à un petit calcul de cumul, vous obtenez 195 M€, soit 32,4 M€ en moyenne sur 6 ans, et évidemment ces 32,4 M€ sont à mettre en parallèle avec les 195 M€ investis dont je parlerai tout à l'heure.

Sur les dépenses d'investissement, on a les grands classiques, les grands projets, les nouveaux équipements qui représentent quand même une somme considérable. Il y a de temps en temps des acquisitions foncières, un peu en dents de scie évidemment en fonction de ce qu'il est intéressant d'acheter ou pas, il y a les travaux dans les bâtiments communaux, toujours à un niveau élevé, on notera que les travaux de rénovation, d'amélioration, d'isolation, etc, représentent toujours un chiffre important. Il y a aussi les subventions pour le logement social, avec une augmentation importante également ; les travaux de voirie qui ont baissé et vont avoir tendance à se stabiliser et à baisser dans le futur puisqu'il reste de moins en moins de travaux à effectuer dans ce domaine. Il y a aussi les travaux d'espaces verts et les équipements de service. Voilà un programme d'investissement très chargé que vous avez pu noter au cours de ces différents conseils municipaux.

Si maintenant on regarde l'endettement, et je souhaite que ces chiffres, comme je le disais tout à l'heure, soient mis en parallèle du programme d'investissement que l'on vient de décrire parce qu'évidemment, en

valeur absolue, ils n'auraient pas de sens, de 2008 à 2013 l'endettement a augmenté de 33%, c'est ce que l'on peut lire en passant de 85 à 113 M€, mais dans ce cas on oublie deux choses :

- D'abord le fait qu'il y a des éléments de portage et des éléments qui dans quelque temps vont faire baisser cette dette, notamment par exemple des ventes, le programme de ventes qui est prévu, qui a été retardé pour l'instant mais qui malgré tout a constitué des sommes considérables. Donc premier point : le portage qui réduit cette dette réellement.

- Et puis le deuxième élément, c'est la mise en perspective de cet encours avec les programmes d'investissements que j'ai rappelé juste avant. Je pense qu'on ne peut pas évoquer la dette d'une commune sans évoquer ce qui est fait par ailleurs en termes d'investissements. Et je rappelle qu'on a quand même une épargne brute au cours de ces six années qui frôle les 100 M€. Donc les frais financiers, vous le constatez là, s'établissent à 3,4 M€, avec un taux moyen de la dette qui est toujours à peu près de 3% ; et élément non négligeable : Une capacité de rembourser la dette qui s'établit à 6,7 années alors que des communes sont parfois à 30, 50, il y en a quelques-unes pas très loin de chez nous, nous, nous avons quand même cette capacité, si on le souhaitait dans un avenir qui peut être proche, de réduire un peu, je dis bien légèrement, le programme d'investissement pour augmenter le remboursement de la dette et permettre à la commune de voir sa dette diminuer. Ce ne serait pas très compliqué et ce ne serait pas très long. Ce chiffre est très rassurant puisqu'il nous permet de dire qu'en quelques années cet endettement peut être remboursé. Donc cela relativise encore une fois l'encours qui s'établit à 113 M€ en 2013.

Voilà le panorama financier de la ville d'Antony qui est brossé. Je vous remercie, et je remercie les équipes d'avoir préparé cette projection.

La deuxième partie du débat d'orientations budgétaires va consister à essayer de reprendre, en évitant évidemment de le reprendre en totalité, le rapport que vous avez eu, et en insistant sur les points qui nous paraissent importants. C'est donc le point 2 du rapport sur les orientations budgétaires, après avoir évoqué les aspects financiers.

Comme il est indiqué dans ce rapport, la ville d'Antony souhaite maintenir ses investissements et souhaite maintenir toute son offre de services aux particuliers, au public Antonien, aux habitants, l'idée de remboursement de la dette que j'ai évoquée tout à l'heure n'est bien sûr pas à l'ordre du jour, il n'y a aucune raison que ça le soit, si on ressentait l'utilité de le faire on pourrait le faire mais pour le moment ce n'est pas le cas.

Le programme d'investissements va se poursuivre à peu près au même rythme, une moyenne de 30 M€ à peu près, voilà ce que nous souhaitons faire. Et ce programme d'investissement, on va maintenant le détailler avec les éléments que l'on vous a fournis dans le rapport.

En ce qui concerne l'aménagement, vous savez très bien qu'il y a deux grands projets d'aménagement dont nous avons déjà parlé plusieurs fois : Le projet d'aménagement du site de la Résidence Universitaire et le projet d'Antonypole. Ces deux projets, bien que très différents, sont deux projets très intéressants, d'une part parce la réhabilitation de la Résidence Universitaire est toujours un élément qui intéresse les Antoniens, qui les passionne parfois, pour des raisons différentes d'ailleurs, mais c'est très bien de s'engager dans ce projet et de vouloir faire de cette zone un nouveau quartier. Et de la même façon, quoique très différent, puisque d'avantage tourné vers les entreprises, il y a la volonté de faire d'Antonypole un quartier dynamique avec un petit peu plus d'entreprises, mais malgré tout avec aussi des logements, avec aussi des services, des commerçants pour ce quartier.

Nous sommes, vous le savez, un petit peu dépendants de la politique gouvernementale en la matière puisque ça va dépendre de la rapidité avec laquelle le Réseau Express du Grand Paris va être construit. On peut espérer que les retards qui ont été pris ces derniers temps seront oubliés dans quelques années.

Le deuxième point, ce sont les équipements en cours de réalisation. Les équipements sont nombreux, nous avons fait un peu une liste sans être exhaustif : Le Parc des Bas Graviers est presque achevé ; l'Espace Associatif devrait être livré au mois de juin et ouvrir en septembre probablement ; la nouvelle salle du Mont-Blanc devrait aussi ouvrir en septembre ; il y a la construction du gymnase Pajeaud qui devrait ouvrir très prochainement ; la crèche des Coquelicots qui fait partie du programme de la Croix de Berny et qui sera livrée en 2015 avec 72 nouvelles places pour les Antoniens. On note aussi deux grands projets sportifs : le complexe sportif La Fontaine qui est magnifique, quand on regarde les projets, c'est un complexe qui vraiment donne envie de très vite le voir fonctionner. Il y a aussi le gymnase du Collège Descartes construit par le Conseil Général.

Deux grands projets seront en maîtrise d'œuvre pour une livraison prévue en 2016 et 2017 : Le Centre Aquatique Pajeaud qui comprend une piscine de 25 mètres, très large, avec 8 lignes d'eau et une fosse de plongée multi-profondeur qui sera construite par la ville. Et deuxième grand projet qui a fait l'objet d'une maquette : C'est le nouveau théâtre avec sous le théâtre un parking de 180 places que la ville construira pour permettre aux usagers de se garer facilement et de revivifier le quartier de l'Hôtel de Ville.

Sur le plan des commerces, l'objectif est d'avoir dans cette zone une activité commerciale et à terme, comme aux Baconnets, d'avoir un vrai

centre commercial vivant et qui permette aux habitants de ce quartier d'avoir un peu tout sous la main.

L'action sociale est bien sûr toujours présente avec notamment le CCAS, dont on va augmenter la subvention malgré, comme c'est indiqué et je l'ai rappelé tout à l'heure, la volonté de stabiliser ou de réduire les dépenses de fonctionnement.

En ce qui concerne l'éducation, nous sommes avec Jean-Yves Le Bourhis dans une phase de poursuite de concertation qui prend du temps, qui est longue, mais la municipalité souhaite que cette concertation aille jusqu'à son terme, et évidemment les rythmes scolaires seront modifiés mais en tenant compte des avis des parents et des enseignants. Ce n'est pas dit ici, ce sera dit un petit peu plus loin, mais peu importe, l'objectif de la ville est de supporter la charge supplémentaire de cette réforme évidemment sans augmenter les impôts des habitants. On le dit souvent, parce que je sais que certains parents s'inquiètent : c'est notamment grâce aux marges de manœuvre dont je parlais tout à l'heure que la ville a la possibilité de faire face à la réforme des rythmes scolaires, sans avoir besoin d'augmenter les taux d'imposition, c'est quand même important de le souligner. Et cela tournera autour de 30 M€, c'est quand même assez important.

En ce qui concerne la petite enfance, on a une ouverture de crèche de 72 places à la crèche des Coquelicots, il y a aussi des travaux de rénovation sur la crèche de l'Eau Vive, avec une volonté d'améliorer la qualité d'accueil des enfants mais aussi une volonté pour la petite enfance mais plus globalement à tous les niveaux de la vie administrative de simplifier et de permettre, grâce notamment aux nouvelles technologies, de faciliter les tâches administratives des Antoniens.

Concernant la jeunesse, le budget communal maintiendra ses actions, notamment avec le 11 qui fonctionne bien, je ne me souviens plus

exactement du nombre de cartes qui ont été prises, mais je sais que le nombre est très important, je crois que c'est 800 ou 900 ...

M. le Maire : 900 contre 200 en 2011.

M. MEDAN : Les services en faveur de la qualité de la vie restent une priorité de la Municipalité, assurés par la modernisation de ses équipements, l'ouverture de nouvelles structures et le soutien actif aux associations intervenant sur la ville. Je disais pour la petite enfance à l'instant, mais c'est vrai aussi pour l'ensemble des Antoniens, qu'il y a une volonté d'améliorer l'accueil du public, une volonté de réaménager par exemple le rez-de-chaussée de la mairie, pour que cet accueil soit plus rapide, plus efficace, et ça c'est un élément qui permettra de gagner en efficacité, tout en assurant un meilleur service aux Antoniens. Ces améliorations seront en interne et ça, le public ne le verra pas forcément, il y aura en parallèle une volonté de rationaliser, de moderniser l'informatisation des services municipaux avec un plan de dématérialisation de la chaîne comptable, ce sont des éléments un peu techniques mais qui au niveau des services permettront, comme dans les entreprises privées, une meilleure transversalité des différents services et une meilleure circulation de l'information. Tout le monde y gagnera, les services de la ville et le public.

Pour le logement, la ville continuera à soutenir l'Office Antony Habitat pour la réalisation de prochaines constructions.

En ce qui concerne la sécurité, le réseau de vidéo-protection sera renforcé dans les nouveaux équipements publics ou aux abords des nouveaux équipements. La ville va adhérer à Autolib', il y a une volonté de continuer un certain nombre de stratégies qui avaient été prises en début de mandat et aussi d'aller vers des choix un peu différents, puisque adhérer à Autolib', effectivement c'est nouveau, et c'est aussi en concertation avec les communes voisines.

Vous avez un complément au rapport sur la prévention et l'insertion, je ne suis pas le mieux placé pour en parler et s'il y a des questions je laisserai la parole sans doute à Sophie Devedjian, mais les actions en faveur de la prévention de la délinquance seront renforcées, des séjours éducatifs encadrés seront organisés, et l'action menée en matière de cohésion sociale et d'accompagnement des familles sera poursuivie. Donc au titre de la gestion urbaine de proximité, la ville confortera les actions de médiation urbaine et de mobilisation des habitants sur des thématiques telles que le tri sélectif, les économies d'énergie, l'amélioration du cadre de vie. On note donc toujours une volonté de faire participer les habitants et de les impliquer à travers des programmes et en partie un certain financement de ces programmes mais aussi avec des associations qui jouent toujours leur rôle dans ce domaine.

Je suis conscient que je n'ai pas tout dit, j'ai essayé de broser l'essentiel, et je pense que mes petits camarades ont déjà trouvé que j'étais assez long.

M. RIVET : En introduction, je répète que je regrette quand même que les magnifiques tableaux qui ont été commentés par Monsieur Médan n'aient pas été disponibles.

Après cet exposé effectivement long, un peu professoral, on va essayer de le compléter avec des aspects qui n'ont pas été abordés :

Ce que vous avez dit est vrai, c'est factuel mais c'est un peu pécher par omission pour oublier certains autres aspects que l'on va quand même souligner, car je crois qu'il faut que les Antoniens aujourd'hui sachent ce qu'il y a aussi dans ce budget et dans les finances de la ville.

On vous a écouté avec beaucoup de calme, j'espère qu'on m'écouterà aussi avec beaucoup de calme. Les deux points que je vais rajouter à ce que je comptais dire concernent d'abord la situation financière. Je reviendrai sur la DGF, vous avez bien parlé de la péréquation, de

l'augmentation de la masse salariale, et de la réforme des rythmes scolaires, en ce qui concerne ce dernier point c'est Magali Buzelin qui interviendra plus particulièrement, notamment sur le coût de cette réforme.

Je vais revenir sur un de vos termes les plus utilisés : on s'est « créé des marges », c'est ce que vous avez dit et oui, c'est vrai, on voit des marges d'épargne importantes ; le problème, c'est que cette épargne, plutôt que de servir à tempérer l'augmentation de la dette pendant toute la mandature et encore cette année, s'accompagne d'une augmentation de la dette, en fait c'est un effet de levier. L'épargne que vous réalisez sur les dépenses de fonctionnement permet d'emprunter plus et de faire des investissements ; vous avez eu raison de le souligner ; mais on verra tout à l'heure que ce sont des investissements qui pour nous et en général ne sont pas adaptés aux besoins des Antoniens.

Donc oui, effet de levier mais conséquence : augmentation de la dette, c'est factuel, vous avez dit vous-même qu'elle avait augmenté ; et deuxième argument sur les investissements, on verra la nature de ces investissements et on verra ceux qui n'ont pas été faits.

La baisse des dotations de l'Etat est de 0,85 M€ pour 2014, c'est limité, ce n'est pas négligeable je suis d'accord mais c'est limité ; du reste en d'autres lieux on a insisté sur ce point, je crois qu'il faut considérer que rapporté à l'ensemble des ressources de la ville, c'est à peine 1% des ressources de la ville puisque les ressources sont de 85,3 M€ pour 2013, c'était confirmé sur votre transparent.

Ce qui est important, et je pense qu'on est tous d'accord, c'est de dire que cette baisse des dotations est continue depuis plusieurs années, elle a commencé sous des gouvernements précédents, et qu'elle risque de perdurer quelques années. Il faut dire que cette baisse de dotations est liée à la volonté du gouvernement de résorber la dette nationale, ce qui a

été fait en particulier pour 2013 puisque l'Etat a réduit sa dette de 9 milliards d'euros.

C'est un environnement contraint pour les finances de notre commune qui s'ajoute aux difficultés quotidiennes des Antoniens qui subissent les effets de la crise économique et sociale. La crise ne s'arrête pas aux frontières d'Antony comme on a pu l'entendre dans cette salle. Nous devons donc être particulièrement rigoureux sur le choix et le montant des investissements parce que, in fine, vous l'avez souligné, ça aboutit à des investissements. On doit être rigoureux afin de continuer à développer des services publics accessibles à tous pour limiter l'impact de ces contraintes.

Il y a là une idée que vous ne partagez pas : nous pensons que d'une part il faut des investissements, certes, mais il faut des investissements raisonnables et adaptés aux besoins, et pas des investissements trop coûteux, afin de continuer à pouvoir offrir aux citoyens des services municipaux accessibles dans tous les domaines, je ne passerai pas en revue tous ces domaines là mais je pourrai ne citer que l'augmentation des tarifs qui ne sont pas soumis au taux d'effort, comme les activités culturelles du Château Saran, les stages pour les jeunes pendant les vacances par exemple qui ne sont pas soumis au taux d'effort, nous pensons que la première mission d'une ville est de permettre aux citoyens d'accéder à des services publics quel que soit leur niveau de ressources. Et malheureusement, ce n'est pas une de vos priorités.

Alors on doit être très rigoureux. Quand on attaque les orientations budgétaires qui nous sont présentées, ça commence quand même par une annonce électorale et démagogique, vous n'avez pas pu vous empêcher, voulant faire sérieux, d'écrire, je lis : « les taux d'imposition n'augmenteront pas en 2014 ni dans les prochaines années » ! Dois-je rappeler dans cette salle que la promesse avait été faite en 2008 et qu'un

an après, en 2009, les taux avaient augmenté de 3%. Donc sincèrement, ce n'était pas nécessaire de faire cette annonce, ce n'est pas admissible aujourd'hui de dire encore : je n'augmenterai pas les impôts, personne ne le croit, vous ne l'avez pas fait, pourquoi vous croirait-on ?

En revanche, sur la gestion financière, j'évoquais tout à l'heure les conséquences d'une épargne forte pour vous, mais revenons quand même sur la dette : elle est montée de 83 M€ en 2008 à 113 M€ en 2013 ; et le coût de la dette, c'était écrit, vous ne l'avez pas souligné donc je vais le dire, le coût de la dette annuelle, donc le remboursement du capital et le coût des intérêts est passé de 10 M€ à plus de 12 M€. C'est une charge importante pour la ville, je pense que c'est important de le savoir, et vous le savez bien sûr, d'ailleurs vous l'avez laissé percer dans vos propos, vous ralentissez les investissements, c'est clair, vous les ralentissez, vous prévoyez 30 M€, l'année dernière c'était 35 M€, vous l'avez montré dans les planches que l'on n'a pas pu avoir, donc ralentissement ; et je rappelle qu'en 2011, c'était 40 M€. Donc oui, ils ralentissent. Alors vous avez ouvert une fenêtre en disant que ça pourrait vous permettre de rembourser la dette, mais vous ne l'avez pas fait jusqu'à présent, je ne vois pas pourquoi vous le ferez dans les années qui viennent.

Et puis vous continuez, en avant, comme d'habitude, à faire des investissements très coûteux. Plus de 11 M€ pour les gymnases La Fontaine, c'est le coût pour la commune de ces gymnases, puisque je rappelle que non seulement la commune construit un gymnase mais qu'elle finance à hauteur de un tiers le gymnase du Conseil Général, pour une utilisation le soir ça fait un peu cher !

Ensuite, il y a des investissements complètement déplacés. Je ne reviendrai pas sur la fosse de plongée sur laquelle l'immense majorité des Antoniens s'interroge sur son utilité, c'est un scandale, 5 M€ pour

une fosse de plongée au moment où vous parlez vous-mêmes de rigueur, c'est complètement déplacé.

Un parking souterrain rue Labrousse à plus de 5 M€, qui augmentera le nombre de voitures dans la rue Labrousse, systématiquement, quand on crée des parkings on augmente le nombre de voitures, si c'est cela l'animation du quartier de l'Eglise, ce n'est pas souhaitable. Et puis on avait un parking gratuit place Firmin Gémier si on avait pris la décision, mais vous avez refusé de le faire, de reconstruire le théâtre sur sa place originelle, là encore c'est de la perte, 1,5 M€ d'achat du terrain de Saint-Raphaël + 5 M€ de parking, cela fait 6,5 M€ dépensés alors que d'autres choix étaient possibles, donc la rigueur, vous ne l'avez pas.

Il y a aussi la construction du gymnase Pajeaud alors que vous détruisez trois gymnases, il y avait trois gymnases de l'autre côté de la rue sur le terrain de l'IUFM, et ces gymnases, beaucoup d'Antoniens et beaucoup d'associations les utilisent aujourd'hui, vous le savez, donc pourquoi construire à nouveau un gymnase alors qu'il y en avait trois en bon état, c'est un choix, il fallait absolument faire disparaître cet IUFM, qui est toujours là d'ailleurs au bout de trois ans, qui nous coûte 300.000 € de frais par an d'intérêts sur des prêts puisque ce terrain n'est toujours pas vendu : en plus, on voit les bâtiments détruits, les voisins s'inquiètent de voir ces bâtiments tagués, je pense que là encore, ça n'a pas été un choix que nous aurions fait.

Et puis ces investissements que vous décrivez : gymnase Pajeaud, fosse de plongée, gymnase La Fontaine, ils commencent, ils débutent maintenant, et le pic d'investissement, vous le savez aussi bien que moi, c'est toujours au milieu du programme ; donc ça va arriver en 2014 et 2015, alors que la dette a déjà augmenté. Parce que tout à l'heure, on a parlé des emprunts de 15 M€ faits en fin d'année dernière, ces emprunts de 15 M€ ont été faits, c'est la réponse qui nous a été donnée par les

services, pour pouvoir financer les restes à financer de 2013. Cela veut dire que sur ces 15 M€, une partie sera imputée sur les réalisations de 2013. Cela veut dire que la dette va augmenter encore de plusieurs millions. C'est ce que les Antoniens doivent savoir. Et cette dette augmente pour des investissements qui sont tout à fait contestables, et ça va encore augmenter en 2015.

Passons aux bâtiments publics qui vont être livrés en 2014 : déjà, cela interpelle beaucoup les Antoniens : c'est l'Espace Associatif, on va découvrir tout à l'heure le nom de Vasarely, cela a été choisi je ne sais pas où, je ne sais pas par qui, on en parlera tout à l'heure ; aujourd'hui cela s'appelle un espace associatif, on a entendu aussi le mot « complexe », il est quasiment en livraison, je ne sais pas si c'est plus gratifiant de poser la première pierre ou de l'inaugurer, on verra, et déjà on voit ce bâtiment qui écrase l'urbanisme avoisinant. C'est vraiment déplacé surtout que ça s'appelle « complexe associatif » alors qu'aucune association de la ville n'a été consultée sur l'expression du besoin ni informée de la construction...

Moi j'ai été poli, j'ai écouté gentiment, je n'ai pas parlé quand M. Médan disait des choses risibles, mais allez-y, je vous accorde quelques secondes pour rire.

Je répète que les associations n'ont pas été consultées, en particulier il y a 7 salles pour les associations, ce n'est pas moi qui le dis, c'est sur le plan, dont trois bureaux et quatre salles de chacune 40 mètres carrés pour 200 et quelque associations ! Parce qu'il faut rappeler que toutes celles qu'elles utilisent aujourd'hui à l'IUFM, elles ne vont plus pouvoir l'utiliser puisque ça va être détruit, donc il va bien falloir qu'elles aillent quelque part ; pour les orchestres qui ont besoin de stocker leurs instruments, rien n'est prévu, les orchestres que l'on connaît bien n'ont

même pas été consultés sur la réalisation... ce que je vous dis, je ne l'invente pas.

Donc un complexe qui répond à notre avis à certains besoins, la grande salle qui était à l'origine une salle de banquets, c'était marqué, c'était même la première phrase, cette salle de banquets à l'origine était une bonne idée, c'est vrai qu'il y avait besoin sur Antony d'une grande salle et c'est une bonne chose, en revanche appeler ça un complexe associatif, je ne suis pas du tout d'accord, je pense et nous pensons qu'il aurait mieux valu aménager dans nos quartiers des locaux pour les associations.

Au-delà des travaux d'entretien et de réhabilitation, et heureusement qu'ils sont faits, pour la voirie et les bâtiments communaux, avec un budget de 220 M€ pour la ville, heureusement qu'on refait les rues... on peut dire 120 M€ d'investissements, mais heureusement qu'on refait les rues, c'est quand même le minimum. Mais en fait, quand on parle de rues, on constate dans vos orientations budgétaires qu'il n'y a aucun projet d'urbanisme pour diminuer la circulation et donc la pollution croissante en centre ville. La circulation augmente de façon anarchique, les bouchons sont de plus en plus importants, c'est le quotidien des Antoniens, je ne vois rien dans ces orientations budgétaires pour améliorer la situation. Je ne parle pas bien évidemment – nous aurons l'occasion d'en parler- de l'absence complète d'un plan de déplacement local.

Il n'y a aucune action significative pour faire face au problème lancinant du logement. Alors les 66 logements sociaux prévus à la Croix de Berny sont largement insuffisants pour satisfaire les 2000 demandeurs de logement sur la ville. Les logements sociaux sur les terrains de l'IUFM attendront que les terrains soient vendus, donc ça prend du retard année après année.

Aucune action autre qu'immobilière, c'est-à-dire achat et revente de locaux pour dynamiser Antonypole, nous avons eu l'occasion de le dire dans cette salle, nous pensons qu'il faut donner une identité industrielle à cette zone pour permettre la création d'emplois et de richesse sur notre territoire, ce qui n'est pas le cas, je rappelle qu'en six ans le projet Antonypole n'a pas débouché sur quelque chose de très concret.

Aucune action pour revitaliser la vie des quartiers en donnant à chacun les moyens de participer au développement de son environnement comme des maisons de quartier.

Aucune action pour diminuer le coût des services municipaux et les décentraliser dans tous les quartiers.

Aucune action pour appliquer le taux d'effort à toutes les activités municipales.

Aucune action pour ouvrir notre ville au monde par des jumelages revitalisés ; j'ai assisté à la commission jumelages l'autre jour et j'ai vu qu'il n'y avait vraiment aucun soutien de la commune, je ne parlerai pas du coût d'un document qui est rédhibitoire, mais je trouve qu'on ne fait pas grand-chose pour soutenir les jumelages, nous avons une autre vision des jumelages que ce qui se passe aujourd'hui parce qu'il n'y a pas de budget réellement alloué, ou en tout cas le budget est insuffisant.

Aucune action enfin pour établir un partenariat entre le monde éducatif et le monde économique pour favoriser l'orientation et l'emploi.

En matière de crèches, la crèche des coquelicots, il est prévu de l'ouvrir en 2015, et non en 2014, ça ne rattrapera pas le retard pris pendant dix ans où aucune crèche n'a été construite. Pendant ce temps les naissances ont continué, heureusement !

En revanche, les mêmes annonces reviennent d'année en année, sans amélioration de la situation : le centre commercial Pajeaud continue à dépérir malgré le lancement d'une nième étude ; le centre commercial La

Fontaine commence à en prendre le chemin ; le centre communal d'action sociale ne dispose toujours pas d'une analyse des besoins sociaux de la ville qui permettrait d'aller au-delà d'une augmentation symbolique de sa subvention. Vous dites que vous augmentez, on ne sait pas dans quelle direction ni pour quelles actions ; ni pour quel montant, on le verra au niveau budget si vous votez le budget.

Les terrains de l'IUFM ne sont toujours pas vendus. Les jeunes pour travailler s'entassent de plus en plus dans une médiathèque Anne Fontaine qui n'a pas été conçue pour un tel usage.

Alors je reviens quand même sur le propos que vous avez tenu en disant que des améliorations sont apportées. Je l'ai entendu donc je suis allé voir le personnel de la médiathèque : aucun n'est au courant, cela ne m'étonne pas beaucoup car les Antoniens en général ne sont pas très au courant de ce que vous souhaitez faire, mais il n'est pas du tout question de l'agrandir, d'après ce que j'ai compris, il est question de faire une mezzanine à l'intérieur, il n'est pas du tout question d'ouvrir un espace, en tout cas si c'est le cas, je serais très heureux d'avoir les plans car ce n'est pas du tout ce qu'on m'a dit là-bas. Car je trouvais cela très bien, on est tout à fait d'accord pour agrandir, pour prendre en compte le cas de très nombreux étudiants qui se servent des salles de la médiathèque pour travailler, je pense qu'il y a un réel besoin, il faut agrandir de façon importante cette médiathèque, et nous disons qu'il faut en créer une autre dans le nord d'Antony, comme il y en a une dans le sud, ça marche très bien, la médiathèque Arthur Rimbaud fonctionne très bien, il n'y a pas de raisons que le quartier La Fontaine, que le quartier de la Croix de Berny ne bénéficient pas du même équipement. Cela n'apparaît pas dans vos orientations.

Le centre Espace jeunes, c'est vrai que ça marche, le problème est qu'on était encore à La Fontaine hier, il y a beaucoup de gens qui ne savent

même pas que ça existe, parce qu'il est en centre ville. Il faudrait que cet Espace Jeunes se déporte régulièrement dans les quartiers qui sont excentrés, qu'il y ait des lieux où il puisse faire ce travail qu'il fait très bien, mais pas qu'en centre-ville. Il ne faut pas forcément que les gens aillent à l'espace Jeunes, il faudrait que de temps en temps l'Espace Jeunes aille vers les jeunes, comme la médiathèque qui se déplace. Rien n'est prévu dans ce domaine là.

La sécurité basée sur la vidéo-protection n'empêche absolument pas les vols et les brutalités comme l'ont montré en 2013 l'agression d'une personne âgée et le cambriolage d'un magasin en plein centre-ville et en pleine journée. Quant à l'augmentation des effectifs de la police municipale que nous réclamons chaque année –c'est curieux d'ailleurs car j'en parle chaque année et jusqu'à présent, rien, et là l'année électorale, boum, on voit surgir quatre policiers en plus !- on était tombé à 4 pour une ville de 62.000 habitants, ce n'était quand même pas beaucoup !

Je ne reviendrai pas sur les quatre nouveaux emplois qui vont être créés en diminuant le nombre des ASVP, puisque ça nous a été dit, les policiers municipaux vont faire le travail des ASVP. Et je ne reviendrai pas non plus sur l'embauche d'un responsable qui, m'a-t-on dit, aurait plus particulièrement la compétence de poursuivre les vélos sur les trottoirs pour les verbaliser, c'est tout à fait adapté à l'époque de la rigueur financière !

L'analyse critique de ces orientations montre que d'autres politiques, et donc d'autres orientations budgétaires sont possibles, je les ai évoquées, on aura certainement l'occasion d'en débattre dans d'autres lieux, j'espère en tout cas qu'on pourra avoir un débat public dans d'autres lieux sur la façon de mener d'autres politiques.

Ces autres politiques, ce sont celles que nous mettrons en œuvre si les Antoniennes et les Antoniens nous font confiance lors des élections à venir. Je vous remercie de votre attention et vous remercie surtout de m'avoir écouté sans trop de murmures.

Mme BUZELIN : Comme le disait François Rivet, je voulais intervenir sur la partie rythmes scolaires, d'ailleurs j'aurais bien voulu avoir les transparents qui ont été projetés, et je le redis : j'aurais bien aimé avoir les transparents, merci. Je l'ai dit deux fois, ça devrait passer.

Par rapport au coût de la réforme des rythmes scolaires sur Antony, je voudrais savoir comment vous calculez le montant que vous évoquez, jusqu'à 1 M€ par an ; dans ce 1 M€ par an, est-ce que vous renoncez oui ou non à l'aide de la CAF qui représente 53 € par enfant, voire 54 €, et je voudrais connaître les modalités de cette réforme parce qu'à un moment donné, on nous avait parlé d'activités extrascolaires sous la forme d'une heure et demie deux fois par semaine, ensuite dans une autre commission on nous a dit : non, finalement on ne fait pas ça, ça va s'organiser autour d'une demi-heure chaque jour, lundi, mardi, jeudi, vendredi ; et puis à la dernière commission qui a eu lieu la semaine dernière, on nous a dit : non, finalement, on ne sait pas.... C'est vraiment le flou absolu et je voulais savoir si on avait un peu avancé sur le sujet.

J'ai regardé le site de la mairie où l'on évoque les réformes en 2014 sur la partie élémentaire mais on ne dit rien sur la partie maternelle, qu'en est-il ? Et autre point : je vous rappelle que les parents souhaitent vraiment être pleinement acteurs dans la mise en place rapide du comité de pilotage du PEDT, qu'ils souhaitent avoir un recrutement d'animateurs compétents et très présents sur la commune ; ils souhaitent également qu'il y ait des coordinateurs nommément désignés pour assurer la logistique et la sécurité au moment des activités extrascolaires ; énormément de questions se posent.

C'est vrai que la ville, dans un premier temps, a concerté, maintenant il est peut-être temps de décider. Qu'attendez-vous ? Quand on regarde l'évolution des communes sur le 92, on voit qu'Antony est à la traîne et que bon nombre de communes ont déjà organisé et prévu la rentrée 2014 en termes d'aménagement des activités extrascolaires, d'horaires, etc. Donc qu'en est-il et surtout comment calculez-vous ce montant de 1 M€ ? Est-ce que vous renoncez ou pas à l'aide de la CAF ?

M. MEUNIER : Un rapport intéressant, et puisque vous vous permettez entre les lignes ou ouvertement dans ce rapport quelques commentaires sur la politique générale, je me le permettrai également.

Un rapport qui montre bien quelle est votre logique politique : celle poursuivie actuellement par l'Europe et qui consiste à imposer des politiques d'austérité actuellement mises en œuvre partout en Europe et en France. On en voit les résultats : hausse du chômage, baisse du pouvoir d'achat !

Ainsi, en ce qui concerne l'environnement financier des collectivités locales, vous vous félicitez de l'intervention de la Banque Centrale Européenne, cette même Banque Centrale responsable pour partie de la crise qui sévit partout en Europe et du niveau d'endettement des états.

Tout comme vous semblez approuver sans réserves les politiques mises en œuvre au niveau européen et visant à marche forcée à imposer l'austérité budgétaire à l'ensemble des pays européens. Je note une contradiction : vous ne pouvez à la fois approuver une telle politique et regretter la baisse de la dotation globale de fonctionnement, baisse que nous regrettons également mais qui, il faut bien le reconnaître, n'est pas une création de ce gouvernement même s'il l'amplifie, mais du gouvernement précédent, sous une autre majorité politique.

En ce qui concerne la hausse de la TVA, mesure particulièrement injuste puisque touchant l'ensemble des français, quel que soit leur revenu,

bizarrement elle n'est accompagnée d'aucun commentaire de portée générale. Mais est-ce vraiment étonnant puisque c'est une mesure que vous préconisez vous-mêmes ?

Quant au dispositif de péréquation intercommunale, que vous semblez regretter, il relève de la solidarité la plus élémentaire entre communes.

Enfin, en ce qui concerne la réforme des rythmes scolaires, vous notez que les communes auront à prendre en charge les activités qu'elles auront à organiser dans ce cadre et qui pourraient atteindre à Antony jusqu'à 1 M€. Outre ce que l'on peut penser de la réforme des rythmes scolaires, réforme mal pensée et sans véritable concertation dès le départ, il est évident que cette réforme engendre des conséquences financières non négligeables sur les collectivités locales que toutes les communes, contrairement à la nôtre, ne sont pas en capacité d'assumer.

Sur vos orientations budgétaires, retour sur la réforme des rythmes scolaires : Quelques lignes auparavant, vous chiffriez le coût de cette réforme à 1 M€ par an maximum. Pour l'année 2014, vous nous annoncez un coût de 2 M€, la différence est loin d'être négligeable. Quel est le véritable coût de cette réforme pour notre commune ?

En ce qui concerne les aménagements, quartier Jean Zay : vous annoncez relancer l'accord conclu entre le Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Conseil Général des Hauts de Seine, la CAHB et la ville d'Antony, un accord que nous dénonçons. L'aménagement du site de la Résidence Universitaire : un aménagement qui, comme le prévoit l'accord que je viens de mentionner, verra la capacité de la Résidence Universitaire d'Antony réduite de moitié pour ne maintenir au final au mieux sur ce site que 1080 logements étudiants en pleine crise de logement étudiant. Notre projet sur ce site est à l'opposé du vôtre : réhabilitation de l'ensemble des logements existants ; reconstruction des bâtiments C et H démolis.

Antonypole : on l'avait déjà dit, le projet que vous portez sur Antonypole n'a de réel sens qu'avec la réalisation de la gare du Grand Paris Express ; et ce en dépit de vos affirmations, on sent bien entre les lignes vos doutes sur les affirmations du gouvernement comme quoi la ligne Versailles – Orly et celle Paris – Orly ouvriront en 2025. Vous le reconnaissez du reste implicitement en affirmant que dans l'immédiat, la ville s'efforcera d'attirer sur ce site des entreprises d'avenir dans la promotion d'un premier projet immobilier qui leur serait dédié. Peut-on connaître la consistance de ce projet ? Notre projet sur ce site n'est là encore pas le même que le vôtre : Attirer des entreprises de toutes catégories et pas simplement de haute technologie, travailler à l'aménagement de ce site en synergie avec la ville de Wissous.

En ce qui concerne les équipements en cours de réalisation, pour ce qui est de l'Espace Associatif, il est particulièrement dommageable que dans cet espace les associations n'aient pu disposer de locaux permanents. C'est un réel manque sur la ville.

La crèche Coquelicot : enfin une nouvelle crèche verra le jour sur la ville ! Ce n'est pas trop tôt ! On aurait aimé un peu plus d'ambition en la matière vu le manque de places en crèches.

Le centre aquatique Pajeaud : vous persistez à prévoir la création d'une fosse de plongée dont le coût serait de 5 M€ ! Equipement dont on se demande toujours pourquoi, si le besoin en la matière est si criant pour le sud des Hauts-de-Seine, il devrait être pris en charge par la ville d'Antony. Nous ne ferions pas construire par la ville une fosse de plongée et utiliserions les sommes consacrées à sa réalisation à la réalisation d'autres équipements qui manquent cruellement sur la ville tel la construction d'un centre municipal de santé.

M. le Maire : Nous en avons un, un centre municipal de santé !

M. MEUNIER : Non, ce n'est pas un centre municipal, Monsieur le Maire !

Le nouveau théâtre : nous considérons que l'emplacement de ce nouveau théâtre est mal choisi et ne se justifie en rien. Sans compter les nuisances pour les riverains les soirs de spectacle. L'ancien théâtre Firmin Gémier démoli, nous le reconstruirions sur son emplacement initial.

En ce qui concerne l'acquisition de locaux commerciaux au centre commercial de la Bièvre, c'est une demande portée depuis le début de cette mandature par l'ensemble de l'opposition et qui aurait très bien pu être mise en œuvre depuis longtemps. Néanmoins ce centre commercial souffre d'un déficit d'attractivité. Il convient donc d'engager les travaux de restructuration de ce centre en même temps et non dans un second temps.

En ce qui concerne l'action sociale, vous annoncez que la ville poursuivra son action dans le domaine du logement social, concrètement qu'est-ce que cela signifie ? Comment comptez-vous atteindre les 25% de logements sociaux tel que la loi le prévoit ? En matière de logement, nous prévoyons dans le Plan Local d'Urbanisme l'obligation pour tout promoteur qui souhaite réaliser un programme de plus de dix logements l'obligation de prévoir 30% de logements sociaux. Nous n'hésiterons pas à utiliser le droit de préemption à l'exemple de la ville de Saint-Ouen pour faire baisser les prix au mètre carré des nouveaux logements et ainsi rendre accessible au plus grand nombre l'offre de logements intermédiaires.

En ce qui concerne le CCAS, vous annoncez une nouvelle augmentation de la subvention de la ville. C'est bien le minimum que vous puissiez faire en la matière ! Encore faudrait-il être en mesure de connaître le volume d'augmentation.

En ce qui concerne l'éducation, à propos de la réforme des rythmes scolaires, je vous ai félicités récemment d'avoir organisé une concertation

exemplaire. Il faut croire que concorder sur le sujet est trouver un compromis qui satisfasse à la fois enseignants et parents d'élèves n'est pas si facile que cela. On connaît en gros les préférences de chacun et pour des raisons chacune légitime : enseignants favorables à une demi-journée supplémentaire le samedi matin, parents d'élèves plutôt favorables à une demi-journée supplémentaire le mercredi matin. Vers quelle option va votre préférence ?

En ce qui concerne la jeunesse, ici rien de très nouveau : votre action s'inscrit dans la continuité de celle mise en place depuis le début de la mandature. Pourtant, on sait tous que les jeunes manquent de lieux pour pouvoir se retrouver. A quand des maisons de quartier disponibles pour les jeunes mais pas seulement ? A quand la création de nouvelles maisons de quartier dans ceux où il n'en existe pas ? Paul Bert, Pajeaud par exemple, ou encore le Noyer Doré mais pas seulement.

En ce qui concerne la sécurité, comme tout au long de votre mandat, vous misez tout sur la vidéosurveillance et annoncez son renforcement. Son efficacité est pourtant loin d'être démontrée. Ce serait même plutôt le contraire. Ainsi, récemment, dans un de ses derniers rapports, la Cour des Comptes s'est montrée des plus critiques vis-à-vis de la vidéosurveillance. Ainsi la Cour des Comptes constate-t-elle que le taux d'élucidation des faits de délinquance de proximité n'a pas davantage progressé sur les circonscriptions de sécurité publique équipées de caméras de vidéosurveillance de la voie publique que dans celles qui ne le sont pas. Pour les faits de délinquance, plus globalement, ce taux s'est même amélioré dans les CSP non vidéo-surveillées. Malgré un usage désormais plus répandu, la proportion des faits de délinquance élucidés grâce à la vidéosurveillance de la voie publique est relativement faible. En gros, ce que dit la Cour des Comptes, c'est que la vidéosurveillance

ne sert à rien ou presque à rien, le tout pour un coût global en France de 600 M€ par an.

En ce qui concerne la santé, rien de très nouveau là encore dans vos propositions : à quand la création d'un centre municipal de santé permettant à tous les Antoniens de pouvoir se soigner quel que soit leur revenu et le quartier où ils habitent ?

Et cruel manque : rien par exemple sur la démocratie locale ! Comptez-vous enfin mettre en place des conseils de quartier comme nous nous y engageons ?

Rien sur les transports, comptez-vous porter au niveau de la communauté d'agglomération une demande de révision de la desserte du Paladin sur la ville, et ce afin d'améliorer la desserte de l'ensemble des quartiers de la ville ? Le Paladin sur la ville est un mode de transport de proximité qui serait apprécié dans tous les quartiers. Et pourquoi ne pas instituer sa gratuité comme cela a été mis en place dans d'autres agglomérations.

Rien non plus sur les délégations de service public. Quelle est votre politique en la matière ? Je ne prendrai qu'un seul exemple : l'eau. Nous prônons sur ce sujet comme sur d'autres le retour à une régie publique. Merci.

Mme LE NEOUANNIC : Excusez-moi de mon retard, j'étais au conseil d'administration du lycée Lakanal et j'avais demandé à ce qu'on excuse mon retard pour ce dernier conseil municipal de la mandature, si je ne me trompe, Monsieur le Maire, c'est bien cela ?

C'est d'abord pour moi l'occasion d'un regret : c'est le dernier conseil municipal de la mandature, certains ont décidé, on le sait, de ne pas se représenter, c'est mon cas, et je voulais remercier d'abord tous les services qui pendant ces longues années ont supporté non seulement la majorité mais aussi l'opposition. Et ce regret porte sur la façon dont on

organise ce conseil. Vous avez le compte administratif en main, on aurait dû et on aurait pu sur ce dernier conseil faire le bilan de la mandature à partir de vos éléments chiffrés, que vous avez, et cela aurait donné lieu à un débat qui nous aurait permis, j'ai envie de dire, de ne pas fausser certains éléments qui seront sortis inévitablement durant la campagne électorale.

Cela aurait été aussi l'occasion d'adosser le débat d'orientations budgétaires par rapport au réalisé et de pouvoir compter sur des éléments chiffrés, en tout cas sur l'année écoulée. C'est un regret, je pense que peut-être, quelle que soit la majorité en place à l'issue de ces élections, on pourrait formaliser l'idée que le dernier conseil municipal d'une mandature soit l'occasion de justement faire le bilan et pas simplement de proposer pour les uns un débat d'orientations budgétaires. Ensuite, sur le rapport de M. Médan, bien sûr François Meunier a eu raison de rappeler toute l'incongruité de son exposé liminaire sur l'environnement financier des collectivités territoriales, je lui rappellerai que le surendettement de l'Etat espagnol est dû au fait qu'il a racheté la dette des banques privées, donc c'est un peu fort de café de dire ensuite que les banques privées nous font au travers de la Banque Européenne la leçon pour savoir si on gère bien l'argent public quand elles ont elles-mêmes créé de la dette !

Alors ce n'est pas totalement le cas de la dette en France, il y a d'autres raisons pour cela, mais je ne crois pas, moi, contrairement à beaucoup ici et pas simplement dans les rangs de la majorité, qu'on règlera le problème aujourd'hui financier simplement en réduisant les dépenses publiques, j'aimerais vous inviter à lire quelques livres comme La Face Cachée des Nations qui parle des paradis fiscaux, c'est un livre à la mode aujourd'hui qui sort un peu des terrains battus, peut-être qu'en

s'intéressant à qui s'extrait et n'apporte pas sa contribution à la solidarité nationale, on n'en serait pas là.

Vous parlez d'instabilité financière, moi je rajouterais l'instabilité institutionnelle. On est à la veille d'une élection municipale et l'on a derrière les élections des communautés d'agglomération. Or, nous le savons, du fait de la loi qui a été votée sur Paris Métropole, l'avenir de cette métropole va modifier, que l'on soit pour ou contre, la forme de la communauté d'agglomération, et c'est un vrai sujet quand on est élus municipaux et qu'un certain nombre de compétences, y compris dans ce que vous mettez en avant, sont des compétences qui relèvent de la politique mise en œuvre par la communauté d'agglomération. Donc il y a une instabilité financière, vous pensez qu'on va passer à travers les gouttes, je ne le crois pas, c'est une instabilité institutionnelle qui n'est pas aujourd'hui levée, et l'élection municipale ne la règlera pas forcément. Donc je pense qu'il faudrait qu'on ait l'occasion en conseil municipal de s'interroger sur les formes de la décentralisation et sur ce que ce vote là va donner.

Enfin, je voudrais m'arrêter sur trois points pour illustrer mon propos par rapport à ce que vous mettez en avant :

Les rythmes scolaires, tout le monde en a parlé et a parlé de la concertation. Vous dites : on a concerté entre enseignants et parents d'élèves, mais il y a un troisième corps qui est concerné, qui dépend de la collectivité territoriale, ce sont les animateurs ; or eux, aujourd'hui, n'ont aucune information pour savoir leur devenir. Et nous le savons. Si demain la mairie choisit et opte sur un choix de matinée scolarisée du mercredi, cela veut dire que sur l'animation, ce n'est plus l'après-midi. Donc un certain nombre d'animateurs pourront, qu'on le veuille ou non, décider de s'en aller parce qu'ils cherchent un travail sur une journée entière et pas sur une demi-journée ; ce n'est pas un à-côté du sujet. Et d'une certaine

façon, dans votre exposé, il y a quelque chose qui existe peu ou pas : vous présentez les personnels municipaux comme simplement une variable d'ajustement en disant : on a réussi à maîtriser, or dans la part des salariés de la mairie il y a de plus en plus un appel aux CAE, et on aimerait bien savoir quelle est cette part dans un certain nombre de secteurs que vous présentez comme des secteurs en tension. L'animation, les cantines en sont une illustration, les crèches aussi, et je pense qu'il faut aussi s'alerter de cela parce que la professionnalisation d'un fonctionnaire territorial, ce n'est pas comme certains le croient quelqu'un qui ne fait rien, c'est quelqu'un qui a une compétence, une qualification, un diplôme, un salaire, et je pense qu'il serait utile de faire un point sur l'état de tension aujourd'hui vu l'organisation de la décentralisation qui fait que sur les collectivités territoriales, il y a de plus en plus de travail, pas simplement pour les élus mais aussi pour les personnels qui sont derrière et qui assument des missions de service public. C'est un des problèmes.

De la même manière sur la question de la police municipale : si vous renforcez la police municipale, c'est aussi parce qu'il y a un désengagement de l'Etat sur ces missions régaliennes qui sont les missions de police nationale. Cela, ce sont des points sur lesquels il faut qu'on ait une alerte, parce qu'on peut dire qu'on va tenir, mais je l'avais dit au dernier conseil municipal, le maire de Sceaux avait dit : avec l'organisation telle qu'elle est structurée aujourd'hui des financements aux collectivités territoriales, il va falloir dire aux français qu'on va fermer des services publics. Je reconnais qu'ici, sur ces bancs, nous sommes les seuls à contester la logique de l'austérité qui est présentée comme une vertu pour les collectivités territoriales, les collectivités territoriales, ce sont non seulement des personnels mais ce sont aussi, et nous le savons tous, ceux qui organisent par leur investissement le soutien à l'activité

dans ce pays. C'est cela l'alerte rouge. Et c'est de cette façon là qu'il faudrait peut-être s'interroger sur les besoins et sur comment on organise les futurs services publics. Après on peut avoir des débats, vous êtes pour tel type d'équipement, nous sommes favorables à tel autre, j'ai presque envie de vous dire que quand on a mis autant de temps entre la première fois où vous, majorité, avez dit que vous alliez réaliser le cinéma et le fait qu'il soit enfin réalisé, je comprends Patrick Devedjian qui se félicitait enfin car c'était lui qui l'avait porté, sauf qu'il avait dit qu'il serait réalisé avant l'an 2000 ! Mais c'est de bonne guerre.... Après on voit les personnels municipaux et les personnels au cinéma, que disent-ils au bout de quinze jours ? Cela manque de personnel. Et donc vous avez embauché mais dans des qualifications et des quantités qui ne sont pas forcément au regard de ce dont on a besoin. Tout cela, ça fait partie des questions qui doivent se poser dans une municipalité. C'est sur la partie « personnels ».

Je vais peut-être finir sur un point, il y en aurait d'autres, mais je crois qu'il serait important pour nous de regarder à l'avenir comment on va organiser –ou pas- un travail ; c'est sur tout l'aspect de la solidarité sur la ville. Cela englobe le logement et la politique et les politiques du CCAS. Vous vous félicitez de l'augmenter, je crois que l'opposition dans sa pugnacité, sur ce dossier du CCAS, sur ce mandat, a contribué d'une certaine façon à soutenir ceux qui dans les rangs de la majorité se battaient pour une augmentation de son budget. Ce n'est pas pour se verser des fleurs mais il y a aussi de ce côté-là une alerte parce qu'on peut dire que la ville va bien, mais on le voit aussi au CCAS, sur ses activités, il y a des demandes de plus en plus importantes sur toute une série d'alertes qui concernent les aides immédiates pour payer une facture, etc, et qui n'étaient pas imaginables ou imaginées tel qu'on le pensait dans la politique.

Alors une petite demande, j'ai presque envie de dire personnelle au milieu de tout cela : la sollicitation faite par le Secours Populaire qui cherche désespérément un local, on nous a dit qu'il y avait un pavillon qui serait peut-être disponible, qui appartenait à la mairie, je sais qu'ils sont en lien avec les services, je sais que les demandes sont faites et je sais aussi que le rôle de l'élu est d'alerter et de dire : peut-on ou ne peut-on pas trouver plus rapidement que cela une solution pour cette association qui joue un rôle essentiel aujourd'hui dans la ville comme d'autres comme le Secours Catholique ? Ce n'est pas pour les mettre en concurrence mais vraiment pour dire que chacun a sa place.

Voilà le deuxième aspect, c'est pour cela que François Meunier, quand il a dit que vous annonciez aujourd'hui une augmentation dont on n'a pas la lisibilité, nous, nous estimons que le bilan social de la ville sur ces populations, la fragilité qui ne touche pas forcément le budget de la commune mais qui touche le budget individuel des citoyens doit nous alerter, et si vous annoncez une augmentation, j'ai envie de dire « bon », mais ce n'est pas pour boucher les trous, la question aujourd'hui est : que fait-on par rapport à une population ? Et je pense aux plus anciens qui par rapport à leur niveau de retraite sont en train de se précariser. Cela, c'est un vrai souci public et d'une certaine façon, la gratuité du Paladin que l'on porte, c'est aussi sur ce terrain là. Parce que vous le savez, l'augmentation de la TVA, la baisse des pensions, le fait qu'un certain nombre de personnes n'était pas imposable et devient imposable, tout cela fait que la ville doit être en mesure de porter des propositions qui aillent dans le sens de rétablir à leur niveau de la solidarité et du pouvoir d'achat.

Enfin dernier point : sur l'amélioration des services, nous le savons tous au moment des inscriptions, que ce soit sur les activités adultes ou de plus jeunes, il y a une espèce de foire d'empoigne entre ceux qui dorment

la veille sur place, ceux qui viennent à 5h du matin, etc, il faut réfléchir avec les services de la ville sur les moyens que l'on doit mettre pour améliorer l'accueil et les attentes des Antoniens par rapport aux services qui sont offerts, autant que les places, les activités sont aussi un vrai sujet. Donc vous pouvez avoir un satisfecit, chacun est dans son rôle, on peut avoir des critiques, nous, en tout cas dans notre rôle d'opposition à cette heure voilà les pistes sur lesquelles je souhaite que la nouvelle majorité –et ne m'en veuillez pas, je ne souhaite pas forcément que ce soit celle qui est en place aujourd'hui- mette en œuvre des services à la population qui soient au regard des exigences du 21^{ème} siècle. Merci.

M. MEDAN : Je répondrai brièvement à certaines remarques parce que je ne vais pas reprendre la totalité des notes que j'ai prises, ce serait sans doute un peu long et je laisserai ensuite Monsieur le Maire répondre sur d'autres points.

Tout d'abord brièvement, Monsieur Meunier, dans le document vous avez indiqué à un certain moment que les rythmes scolaires étaient chiffrés à 2 M€, non c'est un problème de virgule, vous avez mal lu, c'est à la page 3, au début du paragraphe sur les orientations budgétaires, il est marqué : "malgré les efforts exigés par l'État qui s'élèveront avec la réforme des rythmes scolaires... », cela veut dire « dont ». C'est pour cela que je dis qu'il y a une petite virgule qu'il faut bien lire.

Donc la réforme des rythmes scolaires, ce n'est pas 2 M€, c'est un chiffrage à 1 M€ et là c'est tout compris. C'est le premier point pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Ensuite vous avez été nombreux à nous faire un retour sur la Banque Centrale Européenne, moi je n'avais pas l'impression d'avoir parlé de la Banque Centrale Européenne, plusieurs en ont parlé, cela dépend sans doute aussi de la façon dont on interprète les paroles mais la rigueur de l'État qui impacte les collectivités aujourd'hui, ce n'est pas quelque chose

que nous avons mis en place de manière aussi forte puisque les réductions ont été fortement augmentées au niveau des collectivités locales, cela est un premier point. Le fait qu'une collectivité locale comme tout employeur donne des services publics, nous en sommes tout à fait conscients et c'est d'ailleurs pour cette raison que nous avons un programme d'investissement et qu'à un moment donné, lorsque Patrick Devedjian était ministre, il y a eu une augmentation de ce programme d'investissement, nous en sommes tout à fait conscients.

Maintenant, intervenir plusieurs fois comme vous l'avez fait sur des questions de macro-économie internationale, c'était un peu éloigné du sujet.

Sur la réforme des rythmes scolaires je laisserai parler le spécialiste qui anime la concertation actuellement, quand j'aurai terminé très rapidement les points que je souhaite aborder, Jean-Yves Le Bourhis prendra la parole.

À ce sujet je signale quand même que d'un côté, vous dites que pour certains équipements il n'y a pas assez de concertation, ce qui est faux, Anny Léon a franchement souri quand vous avez parlé d'un certain nombre de choses, il y a eu de nombreuses concertations et elle pourra intervenir si elle le souhaite ; et d'un autre côté, quand nous faisons des concertations, que nous écoutons les parents d'élèves, que nous écoutons tous les intervenants comme le fait Jean-Yves Le Bourhis avec une grande patience, vous nous dites : cela ne va pas assez vite, comment, vous n'avez pas encore mis les choses en place ! En fait il faut être un peu cohérent, donc attention.

Ensuite concernant certains points, Monsieur Rivet, vous avez commencé très fort en parlant « d'effet de levier » et en expliquant que l'épargne brute nous servait à nous endetter davantage ! Là, franchement, parler « d'effet de levier », ce n'est pas du tout le terme qu'il

faudrait utiliser. Je suis désolé, il faut revoir la définition « d'effet de levier », cela ne va absolument pas, ce n'est vraiment pas le bon terme. Nous avons beaucoup d'épargne brute et nous empruntons, mais cela n'a rien à voir avec un effet de levier, cela n'a strictement rien à voir ! C'était le premier point.

Mon souhait n'est pas de faire un cours ici sur « l'effet de levier » et sur les problèmes de financement parce que sinon, tout le monde va me tomber dessus, mais quand même je voulais vous le dire, cela n'a rien à voir, et surtout laisser entendre auprès du public qui pourrait croire ces propos que nous nous endettons beaucoup parce que nous épargnons, non, nous avons beaucoup d'épargne, nous avons un endettement complémentaire à cette épargne pour investir et faire tout ce que nous avons à faire, c'est tout. Mais il n'y a pas du tout d'effet de levier, je rassure les personnes qui écoutent dans la salle.

Vous parlez à un moment donné de l'augmentation des impôts, nous parlons d'une période de crise financière mondiale. Effectivement il y a eu une petite augmentation d'impôts en 2008, beaucoup d'états ont considéré qu'ils étaient passés « au bord du gouffre », même les États-Unis à l'époque étaient vraiment très perturbés par ce qui se passait, donc effectivement il y a eu une très faible augmentation et une seule en 15 ans, peut-être même plus, je n'ai plus la date de départ en tête mais une seule augmentation très minime des impôts sur la mandature. Et là nous nous engageons de nouveau et nous espérons qu'aucun élément très fort perturbateur ne viendra, telle la crise en 2008 qui était mondiale quand même. S'il y en a un qui a sous-estimé la crise, franchement il est Président de la République !

Je ne parle pas du président de 2008 mais de celui qui est là maintenant. Autre point que vous évoquez et vous vous contredisez vous-même parce que vous dites à un moment que le remboursement de la dette et

que les frais financiers sont de plus en plus élevés, ensuite deux secondes après vous dites que nous remboursons de moins en moins de dette, alors vous voyez que vous vous contredisez. Vous dites que nous remboursons de moins en moins de dette alors que nous remboursons 7 M€, 7,2 M€ en 2012 et 8,5 en 2013 ! Nous n'allons pas épiloguer, nous en discuterons si vous voulez mais vous avez dit à un moment donné que le remboursement de la dette et les frais financiers augmentaient. Et quelque temps après, vous nous critiquiez en disant que nous ne remboursons pas suffisamment de dette !

M. RIVET : Non, je parlais de remboursement anticipé de la dette.

M. MEDAN : De toute façon c'est écrit, nous le retrouverons. J'arrête de mettre en évidence les erreurs que vous avez commises parce qu'il y en aurait encore une grande liste.

M. LE BOURHIS : Je vais essayer d'être un peu plus synthétique qu'au dernier conseil municipal où je me suis quand même expliqué très longuement sur la concertation et sur l'avancée des travaux sur cette réforme scolaire. Alors je voudrais dire d'abord à Monsieur Meunier qu'il est vrai que si le seul problème était la différence de vues entre les enseignants et les parents d'élèves sur la demi-journée supplémentaire travaillée, je crois que nous en serions beaucoup plus loin aujourd'hui, ce n'est pas vraiment le problème. Quand nous regardons d'ailleurs sur l'ensemble des villes et départements il n'y a pas photo, c'est le mercredi qui est travaillé et à Antony, sur ce point-là, dans les conseils d'écoles, tout le monde s'est à peu près entendu pour dégager une majorité sur le choix du mercredi, même si effectivement nous pouvons regretter l'abandon du samedi.

Non, ce qui pose le plus de problèmes, c'est la façon dont les uns et les autres envisagent la priorité à donner à cette réforme scolaire. Certains mettent l'accent sur les commentaires qui ont été faits après le décret et

qui insistaient beaucoup sur l'importance des activités périscolaires, d'autres se centrant essentiellement sur ce qui est dans les décrets et qui est la meilleure répartition du temps scolaire sur la semaine scolaire. Là, je crois qu'il y a deux approches qui sont différentes. C'est vrai que lors de la première proposition d'organisation du temps scolaire, nous avons proposé une organisation qui donnait davantage d'importance aux activités périscolaires, et lorsque nous avons chiffré le coût de cette organisation du temps scolaire, là, nous sommes autour de 850 à 900 000 €. Nous sommes avec la nécessité d'avoir sur les temps périscolaires 92 - 96 personnes qui vont travailler globalement de 12h à 16h30, pratiquement à temps complet. Et ensuite sur la tranche horaire 16h30 - 19 heures il y a aussi la possibilité de mettre des activités périscolaires ; et nous arrivons effectivement à une somme qui est très élevée et qui ne comprend pas le matériel qu'il faudra acheter pour financer les activités périscolaires. Donc c'est vrai que c'est une réforme qui coûte cher.

En ce qui concerne la CAF, nous avons fait un calcul par rapport au taux d'encadrement que nous avons maintenant. Actuellement, nous sommes un peu au-dessus du taux d'encadrement qui permettrait d'avoir un subventionnement CAF et quand nous calculons le nombre de personnes que nous devrions embaucher pour avoir cette subvention, le gain que nous pourrions retirer est de 37 000 €.

M. RIVET : Je reprends la parole parce que je ne trouve pas cela très clair. Vous avez dit il y a quelques minutes que la réforme coûtait 800 000 €, c'est facile, il suffit de multiplier 150 € par le nombre de 5.000 et quelques élèves, nous arrivons à ce chiffre-là effectivement ; et nous, nous disons qu'il y a une subvention CAF par élève de 54 €, ce qui ramènerait à peu près à environ 600.000 si je calcule bien, c'est-à-dire un

tiers au moins ; et là vous nous dites : non, ce n'est pas cela, le gain n'est que de 30.000 environ.

M. LE BOURHIS : Oui, actuellement nous sommes à 850 000 € à peu près pour le coût de cette réforme, avec un taux d'encadrement d'un adulte pour 15 ou 16 enfants en maternelle et 1 pour 20 dans les temps périscolaires. C'est le taux d'encadrement que nous avons actuellement et sur lequel nous avons calculé ce surcoût amené par la réforme. Si nous voulons avoir les subventions CAF dont vous parlez, il faudrait passer à un animateur pour 14 en maternelle et un pour 18 en élémentaire. Le personnel qu'il faudrait embaucher pour ce delta au niveau de l'ensemble des effectifs des groupes encadrés ne nous permettrait de ne récupérer que 37 000 €.

M. RIVET : Donc nous arrivons plutôt vers les 850 000 ou 840 000 €, c'est cela ?

M. LE BOURHIS : Oui.

Mme LE NEOUANNIC : Sur ce sujet j'ai une question : si l'optique est le mercredi matin, est-ce que l'on a aussi étudié le risque d'impact sur les centres de loisirs ? Parce qu'il y avait des enfants qui venaient dans la journée, et donc on va se retrouver aussi avec plus de personnes sur les centres de loisirs. Alors j'ai une question évidemment : est-ce qu'il y a autant de centres de loisirs que d'écoles ? Ce n'est pas un petit sujet, d'ailleurs je n'ai jamais dit que c'en était un, vous connaissez mon opposition à cette réforme pour cette raison qui est de faire porter un coût aux collectivités qui n'ont pas les moyens. Mais est-ce que les 800 ou 900 000 €, c'est un calcul général avec l'ensemble de ces prises en compte ? Ou bien est-ce simplement l'opération temps périscolaire plus animateurs et achat de matériel ou hors achat de matériel ?

M. LE BOURHIS : Par rapport à ce chiffre, non, il n'y a pas l'impact des différences avec l'organisation actuelle des centres de loisirs. Mais par

contre, nous avons beaucoup parlé lors des conseils d'écoles et lors des rencontres avec les directeurs d'écoles et les associations de parents d'élèves de l'impact du choix du mercredi, de ce que nous pourrions faire dans les centres de loisirs parce qu'actuellement, le mercredi, les activités proposées aux enfants, aux 800 à 900 enfants qui fréquentent régulièrement les centres de loisirs, sont très qualitatives avec l'organisation d'un certain nombre de sorties. Nous ne pourrions pas continuer à proposer ce type d'activités aussi diversifiées, aussi riches sur des demi-journées. D'ailleurs c'est un des éléments qui a été pris en compte dans la deuxième organisation du temps scolaire, en proposant un mercredi matin avec deux heures de cours seulement au lieu des trois heures, qui en fait correspondent à deux heures et demie de cours puisqu'avec trois heures nous avons forcément un temps de récréation dont on n'a pas besoin s'il y a que deux heures le mercredi matin. En finissant l'école à 11h, on donne la possibilité à un certain nombre d'enfants d'avoir des activités extrascolaires en fin de matinée, on donne également la possibilité aux enfants de rejoindre les centres de loisirs suffisamment tôt pour avoir terminé de déjeuner entre 12h30 et 13h et donc d'avoir encore des activités qualitatives et des sorties l'après-midi, ce que l'on n'a plus avec trois heures de cours le matin.

Nous allons certainement avec cette organisation-là, si c'est celle qui est retenue, nous allons certainement avoir davantage d'enfants qui fréquenteront les centres de loisirs et ils ne pourront plus aller uniquement dans les centres dédiés, donc l'école deviendra le centre de loisirs. Nous avons longuement parlé lors de la présentation des différentes organisations qui pouvaient être retenues, de cet impact là, les enfants qui seront aux centres de loisirs le mercredi passeront cinq journées complètes à l'école.

Mme LE NEOUANNIC : Quand la décision sera-t-elle prise ?

M. LE BOURHIS : Nous venons de terminer des conseils d'écoles extraordinaires où un deuxième projet a été proposé, avec également la possibilité pour les conseils d'écoles de faire des propositions. Nous tenions tout à fait à ce que les conseils d'écoles jouent leur rôle de propositions dans l'organisation du temps scolaire et les conseils d'écoles ont aussi eu la possibilité de proposer des ajustements sur deux organisations, les deux organisations que nous retrouvons dans la plupart des villes du département. Ils avaient également la possibilité de faire d'autres propositions et grâce aux ajustements qui recueillent une majorité d'avis positifs, nous allons proposer deux organisations du temps scolaire à l'ensemble des familles qui ont un enfant ou des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire comme Monsieur le Maire s'y était engagé lors du dernier conseil municipal.

Nous allons donc avoir une consultation qui va se dérouler entre la deuxième semaine des vacances qui arrivent et le 7 mars. Ensuite nous verrons le résultat.

Vous demandez si les parents seront consultés. Je vais répondre à la question : effectivement les parents auront la possibilité de se prononcer sur une première organisation ou une deuxième organisation qui est la synthèse de ce qui a été proposé jusqu'à présent, et sur des ajustements qui ont été proposés lors des conseils d'école.

Mme CHARRIER : Excusez-moi, M. Le Bourhis, mais la deuxième organisation, vous ne l'avez encore jamais présentée.

M. le Maire : Ce sont les conseils d'école qui ont défini ce projet, ce n'est pas nous.

Mme CHARRIER : J'ai compris, mais ce que je veux dire, c'est que ce projet là, nous ne l'avons pas encore vu en commission par exemple, vous ne l'avez pas encore présenté, il résulte de la synthèse qui a été faite récemment.

M. le Maire : Oui.

Mme CHARRIER : Vous deviez rencontrer les directeurs et les parents d'élèves pour faire la synthèse de ce qui s'était passé en conseil d'école ; ça, ça a dû aboutir à une première synthèse, et ensuite vous proposiez le choix entre un premier projet, c'était le premier projet que vous aviez présenté avant, et puis la synthèse suite aux échanges qui se sont faits, et celle-là, de synthèse, nous ne l'avons pas. Quand je dis « nous », c'est au sein de la commission Education et c'est à la Caisse des Ecoles.

M. LE BOURHIS : C'est vrai qu'on n'en a pas parlé, ce dont on a parlé en commission Education, c'est du premier projet et des réactions qu'on avait eues sur le premier projet et des ajustements que l'on avait proposés pour la deuxième organisation ayant émergé de toutes les critiques faites sur le premier projet. C'est de cela dont on a parlé ; mais sur ce point, les derniers conseils viennent de se terminer et nous avons eu le dernier retour mardi.

Mme BUZELIN : Je n'ai pas bien compris quelle était cette deuxième proposition. Pour la première, j'ai compris que c'était 1 heure 30 deux fois par semaine, mais la deuxième proposition, concrètement quelle est-elle ?

M. LE BOURHIS : La deuxième proposition est une proposition régulière le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi, avec école -je parle du temps scolaire uniquement- avec école de 9h à midi, avec une reprise à 13h45 jusqu'à 16h. Et le mercredi est un mercredi travaillé de 9h à 12h avec proposition de restauration. Ceci est quelque chose qui a été demandé globalement par l'ensemble des conseils d'école.

Mme BUZELIN : Les TAP sont donc à midi ?

M. le Maire : Non.

M. LE BOURHIS : On ne peut pas parler d'activité périscolaire à midi parce qu'on est sur une pause méridienne qui fait 1 heure 45, on va parler d'ateliers que l'on propose sur la pause méridienne.

M. le Maire : Et j'ajoute que c'est la formule qui a été choisie par la grande majorité des communes des Hauts-de-Seine qui se sont prononcées, Sur 22 communes, 19 ont choisi cette formule et 3 ont choisi une formule qui ressemble à notre solution n°2.

Est-ce qu'il y a d'autres questions pour terminer notre débat d'orientations budgétaires ? S'il n'y en a pas, je vais répondre à mon tour.

Notre politique a été présentée dans le rapport de Pierre Médan, et vous avez présenté la vôtre qui consiste, si je comprends bien, à refuser l'espace associatif Vasarely, le gymnase La Fontaine, la fosse de plongée, le parking et le théâtre. Vous refusez aussi le gymnase Pajeaud, et je rappelle qu'il n'y a pas très longtemps vous refusiez aussi le cinéma. Entre notre politique et la vôtre, les électeurs trancheront dans quelques semaines.

Maintenant je vais répondre à quelques questions qui ont été posées par les uns et par les autres, en commençant par Mme Le Néouannic. Madame Le Néouannic s'inquiète, et elle a raison, du manque de moyens du cinéma. Oui, je suis d'accord avec vous, le cinéma manque de moyens parce que nous avons été positivement débordés par le succès. Nous pensions que les études qui avaient été faites par la direction du cinéma et par les experts en cinéma tablaient sur 160.000 spectateurs dans l'année, soit une moyenne hebdomadaire de l'ordre de 3.000-3.500, et il y a eu pendant les trois premières semaines plus de 6.000 spectateurs. On en est à 18.000 spectateurs en 3 semaines, et la quatrième semaine se tient entre 5 et 6.000. Et effectivement si ce rythme se poursuit, il va falloir adapter les moyens et nous adapterons les

moyens à une fréquentation de 250 000 à 300 000 spectateurs au lieu de 160.000 prévus. C'est clair, on le fera.

Vous parlez aussi de la gratuité du Paladin, mais ça c'est le STIF qui définit les tarifs. Si le STIF met les crédits qu'il faut pour qu'on puisse faire baisser les recettes voyageurs, pourquoi pas ? Je suis assez d'accord si c'est le STIF qui décide, mais demander à la ville d'Antony de payer pour un Paladin qui, en plus, est géré par la communauté d'agglomération et pas par la commune, cela me paraît un peu compliqué.

Enfin, pour le compte administratif, s'il n'est pas possible de l'arrêter aujourd'hui, c'est tout simplement parce que nous n'avons pas encore arrêté les chiffres au centime près, mais surtout parce que le trésorier municipal est loin, lui, d'avoir arrêté son compte de gestion. Donc on ne peut pas voter le budget pour le moment. On peut voter le budget avant le compte administratif, même éventuellement en décembre, c'est d'ailleurs ce que fait la Région. En ce cas le compte administratif est voté beaucoup plus tard. On ne peut pas voter un compte administratif aujourd'hui parce que c'est beaucoup trop tôt pour la comptabilité.

Maintenant je vais répondre à quelques observations qui ont été faites par M. Rivet et auxquelles n'a pas répondu Pierre Médan : concernant l'effet des mesures de l'Etat, vous dites que c'est négligeable, que 800 000 € de baisse de la dotation globale de fonctionnement ce n'est rien, mais l'effet de l'ensemble des mesures l'Etat, ce n'est pas 800 000 €, c'est 1,2 M€ à 1,5 M€ cette année suivant la manière dont on évalue le coût, ce qui représente quand même près de 5 points d'impôts, ce n'est pas négligeable, 5 points d'impôts. Vous pensez qu'on peut se passer facilement de 5 points d'impôts ?

Ensuite concernant un point sur lequel Pierre Médan a répondu mais j'y reviens quand même : vous dites qu'Antony a augmenté ses impôts en

2009, oui, c'est vrai mais depuis 1998, c'est-à-dire 16 ans, nous n'avons augmenté qu'une seule fois. Vous aurez du mal à convaincre les électeurs, M. Rivet, qu'à Antony on augmente les impôts tous les ans ! Mais je sais que vous allez quand même souvent le répéter.

Sur la charge de la dette, Pierre Médan a déjà aussi répondu ; elle augmente dites-vous. Non, la charge de la dette ce sont les intérêts. Quand on rembourse sa dette, on ne s'appauvrit pas « qui rembourse sa dette s'enrichit ». Le proverbe est très clair là-dessus.

Vous avez aussi fait une confusion mais c'est anecdotique entre la dette de l'Etat et son déficit : vous avez dit : l'Etat réduit sa dette de 9 Milliards d'euros. Non, il a réduit son déficit de 9 milliards d'euros, il est passé de 80 à 71, mais la dette, elle, a augmenté de 70 milliards d'euros, et elle continuera d'augmenter chaque année tant que l'Etat aura un déficit. Je voulais juste rappeler cela, mais sur notre programme il est clair que nous ne sommes pas d'accord, et les électeurs trancheront.

Le débat a eu lieu, il a même duré 2 heures et la parole est à Pierre Médan encore pour la deuxième délibération.

- 2 - Prorogation de la garantie communale accordée à Logis Transports pour deux emprunts réaménagés auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 3 - Fixation de divers tarifs municipaux non soumis au taux d'effort.

(Rapporteur : M. Médan)

(Il est fait lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Cela fait à peu près 6 ans qu'on avait des problèmes de son dans cette salle, maintenant que le son marche, c'est l'image qui défaille !

Ce soir j'interviendrai sur 3 des 4 délibérations, François Rivet interviendra sur la quatrième.

Concernant le cinéma, deux remarques : Premièrement, lors du dernier conseil municipal nous avons bien raison de pointer la question du « tarif enfants » qui avait disparu ; l'estrade des adjoints d'habitude si prompt à défendre des valeurs sociétales traditionnelles, voire traditionalistes, s'était offusquée d'être prise sinon en flagrant délit de « familio-phobie », en tous cas de « familio-amnésie », mais ça ne méritait pas que le débat abandonne son caractère... « serein ».

Sur le cinéma, vous proposez d'autres modifications effectivement marginales, nous vous proposons cependant d'ajouter dans le tarif réduit, à côté des demandeurs d'emplois, les titulaires du RSA : en effet, être titulaire du RSA est un critère objectif de précarité, les titulaires du RSA sont parfois avec des revenus inférieurs à des demandeurs d'emploi ; Donc on vous propose de prendre en compte notre proposition.

Sur la Foire aux Fromages, je n'ai pas grand-chose à dire, mais vous augmentez les tarifs de 2 à 4% sans vraiment justifier cette augmentation. On remarque aussi que vous alignez le tarif des stands de type C sur celui des stands de type D, là non plus sans que votre logique soit vraiment dévoilée.

En revanche, concernant le règlement intérieur de mise à disposition de l'auditorium du conservatoire, j'ai 5 remarques ou questions. Je suis un peu désolé de parler de cela en séance plénière du conseil mais comme il n'y a pas eu de commission des Affaires Culturelles, il faut bien que le débat ait lieu quelque part.

Premièrement la délibération mentionne que le règlement intérieur actuel est erroné, ce qui laisse supposer une rectification d'erreur matérielle ; pourtant ce que vous nous proposez est une refonte complète de ce règlement.

Deuxième point : j'observe que cette délibération ne vise à aucun moment le fait que le conservatoire est un équipement communautaire ; la convention entre la ville et la communauté d'agglomération n'est pas visée dans les considérants de votre délibération, à vous lire, on a l'impression que la CAHB n'existe déjà plus ! L'Orchestre d'Harmonie des Hauts de Bièvre sera-t-il systématiquement obligé de jouer à Sceaux ?

Troisième aspect : la tarification. Le règlement actuel prévoit la gratuité de la mise à disposition sauf si l'organisateur instaure une billetterie. Cela a une certaine logique : s'il fait payer, on le fait payer ; là, dans votre projet ça n'apparaît pas clairement : la mise à disposition est toujours gratuite, est-ce qu'elle est toujours gratuite même si l'organisateur fait payer son concert ?

Quatrième point : les créneaux de mise à disposition. Actuellement l'auditorium est mis à disposition du lundi au samedi de 20h à 23h, ou à des créneaux où a priori les activités d'enseignement musical sont terminées ; là, ce que vous nous proposez, c'est d'étendre cette possibilité au samedi toute la journée et au dimanche après-midi alors que nombre d'auditions ou d'heures musicales ont lieu à ce moment-là.

Et cinquième point : votre projet exclut désormais sauf décision exceptionnelle du maire toute mise à disposition non culturelle. Cela veut dire que les réunions politiques seraient désormais soumises à la décision d'un seul homme, cela ne me semble pas le signe d'une saine démocratie fraternelle.

Nous écouterons vos réponses avant de déterminer nos votes.

Mme LE NEOUANNIC : Certaines des propositions -je ne vais pas toutes les reprendre- sur les tarifs ne nous conviennent pas, et je souhaitais que celles et ceux qui sont aujourd'hui au CCAS, puisque nous y avons un public, puissent bénéficier d'un tarif très particulier sur le cinéma. Ce n'est pas simplement pour aligner le tarif, si vous voulez vraiment qu'ils aillent au cinéma, il ne suffit pas de dire qu'ils sont alignés sur tel ou tel tarif, pour certains je pense qu'il y a une politique à avoir avec le CCAS qui puisse tendre y compris à la gratuité ou avec un euro, parce que sinon, que vous le vouliez ou non, ils n'iront pas au cinéma ; ce n'est pas en baissant le tarif qu'on créera le dispositif ; c'était ma première remarque.

Sur le conservatoire, au-delà des remarques d'horaires qui ont été faites par Bruno Edouard précédemment, nous avons quand même deux difficultés dans le règlement intérieur : la première, c'est le fait qu'il y ait la décision du maire, cela a été dit, mais on voudrait avoir un bilan sur l'année des demandes qui ont été faites et de l'utilisation hors conservatoire de l'auditorium ; par exemple je considère que pour tout ce qui est enquêtes publiques et réunions publiques, c'est plutôt la salle qu'on utilise, cela me paraît évident ; après, les créneaux sont à vérifier, sur le samedi je ne suis pas une usagère du conservatoire, cela fait longtemps que j'ai arrêté la guitare.

Sur ce qui n'est pas d'ordre culturel, il y a des éléments de dimension municipale, y compris politique, qui ne relèvent pas de la décision simplement du maire, il peut y avoir une association qui fait une grosse initiative, je pense au Secours Catholique, et je ne vois pas pourquoi ce serait de la décision du maire, là il n'y aurait pas une décision qui soit juste le fait du prince. Je pense vraiment que ce serait dommageable d'introduire une dimension qui pourrait porter à questionnement, et légitimement, sur ce dispositif.

Sur le cinéma, le tarif « enfants », même s'il n'était pas établi, a été maintenu de fait au cinéma pendant la période, donc j'ai envie de dire que c'est un rétablissement de fait, à la caisse, les tarifs « enfants » ont été maintenus ; je le signale M. le Maire, je ne sais pas si dans vos comptes vous regretterez qu'ils n'aient pas été maintenus mais c'est mieux quand même d'être en conformité avec ce que l'on fait au cinéma.

Mme ROLLAND : Pour revenir sur les tarifs du cinéma, il est vrai qu'il y a une ligne qui a sauté malheureusement, et ce qui s'est passé, c'est que juste à l'époque, il y a eu la mise en place au niveau national d'un tarif pour les moins de 14 ans ; c'est une disposition nationale qu'il fallait appliquer, sachant qu'à Antony on l'appliquait déjà et qu'on l'applique même de manière beaucoup plus large puisqu'avec le tarif 11 qui n'avait pas sauté pour les jeunes de 11 à 25 ans, nous avions déjà ce même tarif de 4 €. Donc là-dessus, nous sommes tout à fait en conformité, voire au-delà de ce que demande la loi.

Il y avait aussi une ligne qui avait été remarquée la dernière fois, et je tiens à préciser que lorsqu'on parle « d'apprentis », ce n'est pas le terme d'apprenti comme on pourrait l'entendre classiquement dans l'apprentissage, c'est le terme que l'on donne aux lycéens qui participent au dispositif école et cinéma adapté au lycée ; on parle de lycéens et d'apprentis au cinéma, c'est le nom du dispositif.

Pour revenir ensuite sur le règlement intérieur du conservatoire, il faut savoir que par rapport au précédent règlement il y a très peu de changements ; dans le précédent règlement, vous aviez déjà ce même créneau horaire pour l'auditorium du mercredi soir en particulier, et le samedi et le dimanche aussi, laissés au conservatoire lui-même ; c'était prévu. Il y a cette règle mais il faut savoir aussi que bien entendu, lorsque les professeurs et les élèves ont besoin de disposer de l'auditorium pour des concerts ou des auditions, nous sommes de part et d'autre souples. Il

y a une règle, après il y a la souplesse et la façon de l'adapter et de l'appliquer. Très régulièrement on se retrouve, il y a des échanges, d'abord on se retrouve une fois par an, et puis il y a des échanges entre le service de la ville et le conservatoire, et les demandes des uns et des autres sont prises en compte ; donc il y a la règle d'un côté et puis la réalité de l'autre. Il faut savoir que très souvent aussi il y a des auditions les autres jours de semaine, voire des concerts.

Pour la procédure c'est la même chose, il faut savoir que là aussi il n'y a rien de nouveau ; à chaque fois que vous demandez à disposer d'une salle, et cela Anny Léon le pratique tout le temps, à chaque fois qu'une association demande à disposer d'une salle de la ville, il y a une demande formelle auprès du maire qui donne son accord. Il est important qu'on sache quelle association et pour quelle durée elle demande une salle, y compris l'auditorium Darius Milhaud. En fait toutes ces demandes de réunions politiques ou d'enquêtes d'utilité publique, si elles ont lieu aujourd'hui à l'auditorium du conservatoire, c'est faute d'avoir d'autres salles ; à partir de septembre prochain nous n'aurons plus de problèmes, nous aurons l'Espace Vasarely et tout naturellement c'est dans ce lieu-là que seront prévues les réunions de ce type, sachant que ce sera plus bien sûr exclusivement pour la musique et les formes appropriées à l'auditorium que l'on réservera l'auditorium, pour des concerts. Et l'espace Vasarely va désengorger énormément l'auditorium, surtout pour ce qui est non culturel bien entendu.

M. RIVET : J'ai une question sur la délibération 3.04 : il s'agit de fixer les tarifs des photos de la photothèque municipale de façon à ce que si des candidats à une élection souhaitent bénéficier de ces photos, ils les payent. D'abord je ferai remarquer que c'est un peu à notre initiative que cette délibération a lieu, je reconnais qu'on nous écoute, parce que l'un des candidats aux élections municipales utilisait des photos de la

photothèque municipale et on s'était renseigné sur le prix pour nous-mêmes en bénéficiant. Je vois qu'un tarif a été fixé, pourquoi 15 €? D'où ça vient, et pourquoi en fait la photothèque municipale n'est pas ouverte toute l'année à des gens qui souhaiteraient acheter des clichés ou bénéficier de clichés, parce qu'en fait les photos sont faites avec les clichés auxquels contribuent un peu les Antoniens ?

M. le Maire : Le cinéma, c'est aussi sans doute à votre initiative qu'on l'a construit ? Non M. Rivet, nous avons, nous majorité municipale, bien compris qu'il fallait acheter les photos de la mairie, c'est pour cela que nous avons décidé il y a plusieurs mois de créer ce tarif que nous allons nous appliquer à nous-mêmes puisqu'effectivement nous utilisons et nous utiliserons encore des photos en provenance de la photothèque municipale ; si vous voulez en bénéficier aussi, vous paierez 15 € comme tout le monde. Pourquoi 15 €? Parce que c'est le tarif minimum qui est fixé par la jurisprudence en matière de photos ; la loi dit qu'il faudra veiller à mettre en place un dispositif permettant de mettre à disposition des candidats ces photos, ce que le juge électoral accepte parfaitement ; les montants varient en moyenne entre 15 € et 76 € selon la qualité des clichés ; là, en l'occurrence, les clichés ne sont pas de qualité exceptionnelle, donc 15 € cela suffit, et ce sera aussi pour vous quand vous en aurez besoin pour valoriser les équipements.

M. RIVET : C'est nous qui en avons parlé les premiers.

M. le Maire : Non, nous y avons pensé avant vous M. Rivet !

M. RIVET : Je ne sais pas si c'est vous qui l'avez écrit mais apparemment, c'est réservé aux élections ?

M. le Maire : Si c'est réservé à des acheteurs uniquement pour des questions électorales, on pourrait imaginer qu'on l'étende à l'ensemble des acheteurs, on va voir cela.

M. RIVET : Je serais très heureux de voir qu'une de nos propositions soit acceptée !

M. EDOUARD : Je reviens sur les questions que j'ai posées et pour lesquelles je n'ai pas eu de réponse : pour le cinéma, quel est le tarif réduit pour les gens qui ont le RSA ?

M. le Maire : On ne va pas refaire le détail des tarifs ce soir, nous reverrons prochainement l'ensemble des tarifs, il y a des dizaines de tarifs différents pour le cinéma, on regardera tout cela à tête reposée, ce n'est pas sur un coin de table qu'on décide comme ça d'un tarif. Nous ferons une relecture des tarifs et on verra si ça vaut la peine et si c'est utile d'ajouter encore des exonérations ou des baisses de tarifs.

M. EDOUARD : On ne va quand même pas y revenir à chaque conseil municipal !

M. le Maire : On reverra l'ensemble de ces tarifs lors du prochain mandat.

(Vote à main levée tarif par tarif :

Délibération n° 1 adoptée par 35 voix pour et 9 abstentions.

Délibération n°2 adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

Délibération n° 3 adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.

Délibération n° 4 adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 4 - Recouvrement de frais engagés par la ville dans le cadre d'une procédure d'exécution d'office

(Rapporteur : M. Ollivry)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

URBANISME – AFFAIRES FONCIERES

- 5 - Aménagement des terrains Bas Graviers-Crocheteurs

Adoption de l'avenant n°2 au marché de maîtrise d'œuvre passé avec le groupement conjoint

Atelier CEPAGE SC/SARL Synesthésie Acoustique/SA Hydratec, dont Atelier CEPAGE SC est le mandataire solidaire,

Adoption de l'avenant n° 2 pour le lot n° 1 passé avec le groupement d'entreprises RAZEL BEC/BARBOT et pour le lot n° 3 passé avec l'entreprise BOIS LOISIRS CREATIONS

Adoption de l'avenant n° 1 pour le lot n° 4 passé avec la société Bouygues Energies Services.

(Rapporteur : Mme Cottenceau)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 6 - Reconstruction du cinéma Le Sélect et de la ludothèque municipale : 10/14 avenue de la Division Leclerc.

. Adoption de l'avenant n° 3 pour le lot 1 passé avec l'entreprise SN BLOCH

. Adoption de l'avenant n° 1 pour le lot 6 passé avec l'entreprise CIN'EQUIP

. Adoption des avenants n° 2 pour le lot 3 passé avec la société EIFFAGE ENERGIE AQUITAINE pour le lot 4 passé avec l'entreprise Société d'exploitation thermique (SET) pour le lot 5 passé avec l'entreprise CINEMECCANICA pour le lot 7 passé avec l'entreprise TOILE.

(Rapporteur : Mme Rolland)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 7 - Complexe sportif La Fontaine – Autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer les marchés de travaux.

. lot 1 attribué à la société BATEG

. lot 4 attribué à la société ENTREPRISES

. lot 5 attribué à la société CHAUFFAGE ET ENTRETIEN

(Rapporteur : M. Le Lamer)

(Il est fait lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés)

- 8 - Croix de Berny : Acquisition d'une crèche et d'un local commercial en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) rue d'Olomouc)

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Une question car c'est compliqué, on découvre cette évaluation en dernière minute...

Mme DEVEDJIAN : Nous aussi.

M. RUFAT : Il me semble que j'ai vu plusieurs versions avant...

Mme DEVEDJIAN : C'est un local aménagé...

M. RUFAT : Certes, mais peut-être que prendre une décision maintenant sur un élément qui vient d'arriver et qui dit très clairement qu'il y a un surcoût excessif, cela demande peut-être un peu plus de réflexion que le débat qu'on va avoir ici à la va-vite en plein conseil municipal. Vous avez eu une première proposition à 1 M€ avez-vous dit ...

M. le Maire : Non, c'est l'estimation des Domaines.

M. RUFAT : Oui, c'est l'estimation des Domaines mais avec l'aménagement d'une terrasse, etc...vous, vous arrivez à 3 fois plus !

M. le Maire : Parce que ce n'est pas le même nombre de mètres carrés.

M. RUFAT : Quand les Domaines disent que le Conseil Général doit vous céder les terrains PITCH à 8 M€, vous dites Amen, ensuite vous avez le droit de les vendre 22 M€, vous dites aussi Amen, et là tout d'un coup ils vous donnent un chiffre qui vous déplaît et vous dites : non, ils sont nuls, l'aménagement c'est cher, on va payer plus cher ! Ou bien les Domaines ont toujours raison, ou bien non ! C'est comme pour nous : vous dites que nous refusons tout, ce n'est pas vrai, il faut peut-être être cohérent dans vos remarques.

Ici vous avez eu une première proposition des Domaines qui vous disaient d'acheter à 1 M€ ; ensuite ils rajoutent ceci, ils rajoutent cela, et au final le tarif qui vous est proposé est excessif, et même ils disent que c'est extrêmement excessif, ou « particulièrement excessif ». On découvre en séance l'estimation des Domaines, le projet, on en a à peine discuté en commission, je pense que vous vous engagez sur une dépense très élevée. Vous disiez que vous gérez bien l'argent, là ça demande peut-être davantage d'examen pour s'assurer que l'on doit investir parce qu'il y a 1 M€ de plus pour l'aménagement de cette affaire dans ce qu'on nous fait payer !

Donc peut-être que les services de la ville peuvent revoir cela, parce que COGEDIM manifestement a négocié difficilement, les négociations ont été difficiles, quand vous négociez le brut vous n'y arrivez pas, quand vous négociez avec de l'aménagement ils surenchérissent ; peut-être que ce n'est pas la bonne solution de travailler avec eux, et ici on est en train de se faire rouler dans la farine !

M. le Maire : Non, et je vais vous expliquer pourquoi...

Mme LE NEOUANNIC : Les relations entre la majorité et les aménageurs de tous types sur cette ville pourraient donner l'occasion pour celles et ceux qui en ont envie d'écrire un roman sur comment on améliore le sort des uns au détriment des autres, et pas toujours autant qu'on le voudrait !

Il y a une crèche qui est en projet, premier temps : vous choisissez un terrain qui ne fonctionne pas, etc... là je vois bien qu'il y a les élections qui approchent, vous l'écrirez dans votre projet, mais voter ce soir une délibération alors que la COGEDIM, je le dis, n'a pas transformé un terrain de rugby en or, ça suffit ! Et nous-mêmes, y compris pour nos aménagements de collectivité, plus tard, sur d'autres équipements, si on laisse faire ce rapport avec les investisseurs, demain on va se retrouver avec des prix démentiels par rapport à d'autres opérations.

On a d'autres équipements à construire, on aurait d'autres façons de faire, on sait que ce quartier est sorti de terre, c'est vous qui l'avez voulu, on sait que ce quartier, parce qu'il est sorti de terre devait accueillir un équipement de type crèche, peut-être qu'au début on aurait dû penser que pour les cessions de terrains entre l'US Métro et la ville, il ne fallait pas tout vendre seulement à la COGEDIM pour qu'ils fassent la culbute. Peut-être qu'on aurait dû y penser, vous n'y avez pas pensé, d'accord, mais enfin ce soir on ne va pas voter n'importe comment avec un rapport qui vous dit et qui nous dit à tous en tant que citoyens que c'est non, pour une fois, puisque vous les aimez à ce point pour justifier le prix par rapport à celui des Domaines, au moins qu'on retourne négocier avec ce que nous ont dit les Domaines ! De temps en temps ça sert !

M. le Maire : M. Rufat, le prix de 2,748 M€ pour une crèche de 850 mètres carrés en réalité -car la vraie surface c'est 759 + les surfaces techniques qui n'ont pas été comptées dans le prix dans la définition du périmètre-, c'est un prix normal. Essayez de trouver un logement aujourd'hui, un logement neuf surtout mais même un logement d'occasion, à 3.500 € le mètre carré ! Dans le neuf c'est impossible, surtout si le foncier est compris, donc c'est un prix normal, 3.500 € c'est normal. La crèche La Source en 2005 a coûté bien plus que cela au mètre carré, elle a coûté 4,3 M€, certes elle est un peu plus grande, mais

quand même 4,3 M€! Là on est à 2,7 M€ et on est dix ans après ! Non, le prix est parfaitement normal.

Ce qui est anormal par contre, c'est l'évaluation des Domaines qui est totalement hors du temps. Comment trouver actuellement un appartement neuf à 2.500 € le mètre carré ? C'est impossible. Même Jacques Legrand n'y arrive pas pour les logements sociaux. Le logement social coûte 3.000 € le mètre carré aujourd'hui, et encore avec le prix du foncier adapté. S'il achète du terrain à 400 € le mètre carré pour du foncier, on peut arriver à 3.200, mais là le terrain était beaucoup plus élevé.

Mme LE NEOUANNIC : Je vous propose d'aller faire un stage à la mairie de Saint-Ouen, vous verrez que c'est possible.

M. le Maire : J'aimerais le voir ! Notre référence à nous, ce n'est pas Saint-Ouen !

Mme LE NEOUANNIC : Oui, je savais que c'était Neuilly...

M. le Maire : A Neuilly, on n'est pas à 3.000 € le mètre carré ! Donc, M. Rufat, je peux vous rassurer, vous ne ferez jamais croire à personne que 3.500 € le mètre carré pour une crèche de qualité, c'est un prix trop élevé, alors que vous vous plaignez des tarifs de promoteurs à 7.000 €!

M. RUFAT : Je ne fais croire à personne, je lis ce que nous avons sur le rapport.

M. le Maire : Vous lisez naïvement le texte.

M. RUFAT : Jusqu'à présent on a toujours pris au sérieux ce que disaient les Domaines ; mais comment accepter que des terrains passent de 8 M€ à 20 M€ comme ça ? Pour PITCH, dans ce cas-là, vous ne pouviez pas vous satisfaire de leur valeur ? Là vous vous êtes mis d'accord puisque vous n'avez pas réussi à négocier autrement, mais cela ne veut pas dire que les Domaines ont tort cette fois-ci.

M. le Maire : Mais si. 2.600 € pour du neuf de qualité, actuellement c'est impossible, c'est évident.

M. RUFAT : Alors dans ce cas, ce n'est pas la peine de demander leur avis aux Domaines.

M. le Maire : Mais c'est la loi, on y est bien obligés, mais il arrive qu'ils se trompent.

M. RUFAT : Dans ce cas, pourquoi vous ne revenez pas à la situation d'avant, la situation initiale ?

M. le Maire : Mais il n'y a pas eu de situation initiale ; nous avons demandé à COGEDIM de nous remettre une crèche aménagée.

A l'origine, on avait demandé de nous livrer les murs bruts, mais cela aurait retardé l'ouverture, car nous n'aurions pas pu commencer les travaux d'aménagement avant la livraison des logements. Le prix de la crèche à 3 500 € le m² est normal.

M. RUFAT : Le prix de vente proposé était 1,3 M€ quand même...

M. le Maire : Mais non, 800 mètres carrés à 1,3 M€, vous imaginez le prix ? C'est un prix de province !

M. RUFAT : Mais c'est ce qui vous a été proposé, et c'est ce qui est écrit.

M. le Maire : Non, le texte est compliqué...

M. RUFAT : Dans ce cas ce n'est pas la peine de décider ce soir, on peut reporter au prochain conseil.

M. le Maire : 3.500 € pour une crèche moderne aujourd'hui, c'est un prix normal. Les gens qui vont acheter les logements à côté paieront 5.500 €.

M. RUFAT : Mais si la COGEDIM vous l'a proposé à 1,3 M€ brut, il fallait acheter !

M. le Maire : Non.

M. RUFAT : Mais si !

M. le Maire : Non, là vous ne comprenez pas.

M. RUFAT : Alors faites une suspension de séance, M. le Maire, et on le lit tranquillement, ou alors je ne comprends rien... moi, je lis ce qui est écrit.

M. le Maire : Oui, mais leur texte est incompréhensible.

M. RUFAT : Si vous n'avez pas compris ce que disent les Domaines, c'est peut-être qu'ils ont raison !

M. le Maire : Nous vous proposons d'acheter cette crèche au prix de 3.500 € le mètre carré qui est un prix très nettement inférieur au prix des logements qui sont au-dessus de la crèche. Et par conséquent, il y a deux délibérations à voter : celle pour la crèche et celle pour le local commercial.

(Vote pour la crèche : 35 voix pour, 5 voix contre, 4 abstentions.)

(Vote sur l'achat du local brut de béton à 210 000 €: adopté à l'unanimité des présents et représentés.)

Mme LE NEOUANNIC : C'est donc la preuve qu'on est capable de trouver des prix qui sont bien en-dessous du marché. Et là, sur le secteur, je maintiens que la COGEDIM est en train de se payer un bonus sur son opération. Franchement, dans le même moment où déjà les actionnaires de SANOFI à côté se prennent 50% de bénéfices qui leur sont reversés, on n'est pas obligés d'arroser toujours les mêmes !

M. le Maire : Cela prouve surtout qu'on a bien négocié, contrairement à ce que pense M. Rufat.

Mme LE NEOUANNIC : Quand on vous demande deux fois plus, c'est que vous avez bien négocié ?

M. RUFAT : Le local commercial à 2.500 €, je suis pour.

M. le Maire : Oui, mais c'est brut de béton. Et le coût de l'aménagement, c'est au moins 1.000 € du mètre carré.

M. RUFAT : Ce n'est pas ce qu'on a entendu partout. Avez-vous une idée de la destination pour ce local commercial ? C'est commercial ou de service si j'ai bien compris ?

M. le Maire : On va voir, on a des idées mais pour le moment nous ne sommes pas encore sûrs de notre choix ; vous verrez, ce sera intéressant, vous aurez de bonnes surprises.

**- 9 - Acquisition par la ville des emprises d'une superficie d'environ 3.280 mètres carrés issues des parcelles cadastrées section BH n° 312-249-310-270-127-130-131-268-254-256-260-265-266-308 appartenant au département des Hauts-de-Seine)
(Rapporteur : M. Legrand)**

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : On votera cette délibération. Cependant qu'en est-il pour les autres résidences de logements sociaux qui ont aussi des parcelles de voirie ouvertes au public ? Par exemple à Lavoisier ou à Guillebaud, les locataires payent des charges sur des places de parking qui sont utilisées par les gens qui viennent prendre le train ; j'ai cru comprendre qu'Antony Habitat était favorable à la reprise de ces voiries par la municipalité. Est-ce que vous voulez le faire, est-ce que vous pouvez le faire ?

M. le Maire : D'abord, est-ce qu'il est vrai que le parking de Lavoisier est ouvert au public ?

M. LEGRAND : Disons qu'il y a un passage...

M. le Maire : Mais je crois que les voitures s'y garent.

M. LEGRAND : Oui, il est accessible mais il y a très peu de voitures qui se garent dessus. Il n'est pas interdit.

M. le Maire : Effectivement, si la voirie est ouverte au public et si le parking est aussi ouvert au public et qu'il n'y a pas d'obstacle comme

c'est le cas à Velpeau, par exemple, si tout le monde peut y entrer, le parking et la voirie ont vocation à être repris par la ville. D'ailleurs on a déjà repris une rue aux Morins. Ce n'est pas impossible.

M. MEUNIER : Vous êtes également favorables à la reprise de la voirie par la ville ?

M. le Maire : Oui, c'est ce que je viens de dire, on pourrait le reprendre, de même qu'on veut reprendre l'allée des Fontenelles.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 10 - Classement dans le domaine public communal de l'Allée des Fontenelles.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : Est-ce que ce sera ouvert à la circulation ?

Mme COLMEZ : J'habite juste à côté, je connais bien, pour le moment elle n'est pas ouverte à la circulation générale parce que d'abord il y a un sens interdit, ensuite il est dit que c'est réservé aux riverains, et en plus c'est une impasse ; cela fait trois choses qui font que dire qu'elle est ouverte à la circulation générale me paraît un peu abusif. Elle ne peut pas être ouverte à la circulation générale, elle doit faire 50 mètres de long et au bout, quand on arrive il faut revenir en arrière, il y a un petit rond-point pour éviter de faire des manœuvres un peu trop compliquées... Ceci dit nous sommes pour évidemment ; je n'étais pas au courant que certains souhaitaient que ça rentre dans le domaine public, moi ça m'arrange parce que quand j'ai des amis, ils sont ravis d'aller s'y garer, ils pourront y aller cette fois-ci sans inquiétude ; vous laissez donc ouvert à la circulation générale ?

M. le Maire : Aussi ouvert qu'à Lavoisier ou d'autres voiries. On n'y va pas en général pour se balader, mais dans la mesure où c'est accessible, il n'y a pas de raison de refuser.

Mme DEVEDJIAN : Et une fois que ce sera dans le domaine public, le panneau sera enlevé.

M. RUFAT : Est-ce qu'il y aura un plan de stationnement pour cette voirie ? Ce sera comment ?

M. le Maire : Comme d'habitude.

Mme COLMEZ : Ce sera un espace partagé ?

M. MARTIN : Ce sera aménagé comme on a aménagé d'autres impasses, en zone 20.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

TRAVAUX - CONTRATS

- 11 - Adoption d'une convention avec GRDF pour l'installation et l'hébergement d'équipements de télérelevés en hauteur.

(Rapporteur : Mme Lemmet)

(Lecture du rapport de présentation.)

M. EDOUARD : Il y a un an, vous nous aviez présenté un projet analogue sur la télé-relève des compteurs d'eau, ce dossier là était clair comme de l'eau de roche, ce soir la même opération sur le gaz apparaît un peu plus nébuleuse ! Comme les questions posées en commission Urbanisme-Travaux n'ont pas trouvé de réponse, je vais me permettre de les poser ce soir : j'ai trois questions techniques qui peuvent sans doute avoir des réponses directes, et en fonction de vos réponses, je vous expliquerai ce que l'on pense de cette opération.

Première question : Qu'est-ce qui justifie que sur sept concentrateurs prévus sur la ville d'Antony, il y en ait deux situés au même endroit au stade Velpeau ?

Mme LEMMET : Je ne sais pas répondre, je ne connais pas bien, mais les deux ne sont pas exactement au même endroit.

M. EDOUARD : Un au gymnase et l'autre au stade.

Mme LEMMET : Je suppose que les zones sont adjacentes mais qu'ils couvrent chacun une zone différente.

M. EDOUARD : Deuxième question : A quelle fréquence ces télé-compteurs transmettront-ils leurs données aux concentrateurs, et même question sur les concentrateurs ?

Mme LEMMET : Le niveau d'ondes émises par les concentrateurs est de 500 milliwatts.

M. EDOUARD : Ce n'était pas ma question ; est-ce que ça va être une fois par mois, une fois par semaine, une fois par jour ?

Mme LEMMET : Je crois que c'est plusieurs fois par jour, c'est expliqué dans le dossier, c'est en fonction de l'option que vous prenez, la télé-relève est plus ou moins fréquente.

M. EDOUARD : Et question à laquelle vous vous apprêtez à répondre : quel est le champ électrique attendu dans l'environnement immédiat de ces installations ?

Mme LEMMET : Le niveau d'ondes est donc de 500 milliwatts, ce qui fait un niveau d'ondes très faible, je ne connais pas le champ exact, mais il faut dire que c'est un projet national développé avec une installation de 11 000 compteurs qui vont être installés, c'est un projet qui est encadré par la commission de régulation de l'énergie, la CRE, et toutes les garanties ont été apportées en termes d'émissions d'ondes notamment.

M. EDOUARD : Merci pour ces réponses. Nous avons quand même des objections d'ordre politique, financier, et environnemental sur ce sujet :

d'une part la signature de cette convention va engager la ville pour 20 ans, c'est-à-dire plus de trois mandats sans possibilité de résiliation anticipée, aucunement, normalement on s'engage pour cette durée avec des certitudes, ou avec un consensus, or là on n'a ni l'un ni l'autre. Question finances, GRDF s'engage royalement à payer à la ville une redevance annuelle de 50 € par site, ce montant n'est pas révisable pendant ces 20 ans ; je vois M. Médan qui fronce les sourcils ; sans même parler des économies que ferait GRDF sur sa masse salariale en supprimant la relève physique, cette redevance tout à fait symbolique compensera-t-elle seulement la consommation électrique des concentrateurs ? On n'en est même pas certains, on pense qu'ils consomment 200 watts/heure par jour, au prix de l'électricité cela fait déjà plus de 12 € par an et par site, donc ce n'est pas une rente de situation pour la ville. Il est vrai qu'avec des financiers qui maîtrisent le cours du yen et du franc suisse, vous avez certainement une très bonne visibilité sur les prix de l'énergie en 2035 !

Enfin, il est très difficile et vous n'avez pas pu le faire, d'estimer l'exposition au champ électrique que ce système va entraîner pour la population, le dossier ne précise pas la nature de la source et de l'antenne ; on n'a que l'ordre de grandeur des puissances, les chiffres que vous avez cités, ce sont des ordres de grandeur, et GRDF ne s'engage pas à ce qu'ils soient inférieurs à ces chiffres. Si l'on prend l'hypothèse d'une antenne élémentaire, j'ai calculé que le champ à 10 mètres des concentrateurs serait de 0,7 volts par mètre, ce qui apparaît dans l'état actuel des connaissances sans danger mais même pour le futur compteur situé sur une école : A Blanguernon, il y a un concentrateur situé sur une école ; en revanche pour les télé-compteurs situés dans les habitations, surtout si vous nous dites qu'il y a des relevés faits plusieurs fois par jour, le champ à un mètre serait de l'ordre de 3

volts par mètre, ce qui serait conforme à la réglementation nationale actuelle mais supérieur au niveau recommandé par le conseil de l'Europe. Donc sur ces incertitudes, cela nous amène à ne pas voter cette délibération.

M. le Maire : Vous êtes donc contre les télé-relevés ?

Mme LEMMET : Ce que je voudrais dire quand même, c'est que c'est un projet issu du Grenelle de l'Environnement et que parfois on ne peut pas avoir le beurre, l'argent du beurre, et ajouter le sourire de la crémère ! Effectivement c'est un vrai projet qui va faire gagner de l'énergie qui est rentable, ce n'est pas une source de revenus pour la commune, et quant aux risques je rappelle que c'est un projet national conduit au niveau national et nous pouvons quand même être sûrs que ce projet a été étudié par les instances qui vont bien, qui ont d'autres compétences que les nôtres y compris le service, et auxquelles, je crois, nous pouvons faire confiance.

M. le Maire : Autrefois la gauche avait le sens du service public, je constate que c'est fini, tout se perd !

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour, 6 voix contre et 3 abstentions.)

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

- 12 - Adoption de la convention de maîtrise d'ouvrage unique à passer avec la communauté d'agglomération des Hauts-De-Bièvre pour la réalisation d'un réseau d'eaux pluviales et d'un bassin de rétention des eaux pluviales Place des anciens combattants d'Afrique du Nord à Antony.

(Rapporteur : M. Fouquet)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

PERSONNEL

- 13 - Modification du tableau des effectifs.

(Rapporteur : Mme Zerah)

**(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée :
délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)**

- 14 - Modification des taux d'avancement de grade et de classe du personnel pour les éducateurs de jeunes enfants et pour les moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux territoriaux.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation.)

Mme LE NEOUANNIC : Je voudrais dire que je suis pour cette délibération au moment où pour les fonctionnaires des trois fonctions publiques, la question de l'avancement commence à être un sujet en débat.

M. le Maire : Effectivement, c'est une réflexion intéressante.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 15 - Adoption d'un accord amiable de non réintégration d'un agent communal.

(Rapporteur : Mme Zerah)

(Lecture du rapport de présentation)

M. EDOUARD : Encore un sujet sur lequel le Conseil aurait pu s'éviter un long débat si seulement il y avait eu une commission « Affaires Générales » comme nous vous l'avons demandé à plusieurs reprises. À chaque conseil municipal ou presque, nous voyons passer en décisions d'intersession des frais d'avocats pour des contentieux de personnel qui

vont parfois jusqu'au Conseil d'Etat, je pensais que ces actions étaient faites sur des bases rationnelles par l'exécutif municipal mais je me pose désormais des questions :

En effet, dans ce dossier, on devine bien des hésitations et de l'attentisme. Quels sont les faits tels qu'ils apparaissent dans ce dossier ? Un agent municipal d'entretien, pour absences injustifiées, a été radié des cadres pour abandon de poste en juin 2011. Il attaque 6 semaines après votre arrêté, Monsieur le Maire, et le tribunal administratif lui donne raison en 2013. Là dessus, la ville ne fait pas appel de ce jugement et négocie avec l'agent une indemnité de 18.500 € pour éviter sa réintégration dans les effectifs. Cette somme correspond à presque 700 € par mois entre le début et la fin du litige, et cette somme montre à coup sûr des torts partagés. En tout cas, ce montant est bien supérieur aux frais d'un appel devant la Cour Administrative de Versailles.

Je ne vois dans ce scénario que deux explications : la première serait que l'arrêté de juin 2011 n'aurait pas été fondé sur des bases juridiques sérieuses parce qu'il n'y aurait pas eu de mise en demeure de reprendre son poste, par exemple. Mais dans ce cas, pourquoi cet arrêté fragile n'a pas été retiré immédiatement, et pourquoi une nouvelle procédure régulière n'a pas été engagée le cas échéant ? C'est à peu près ce qui a été fait pour au moins un permis de construire de l'Avenue Gabriel Péri.

La deuxième explication serait que la ville aurait été parfaitement dans son droit et que le tribunal de Cergy se serait complètement fourvoyé. Sur ce dossier, on ne saurait le dire avec certitude mais ça n'est pas improbable. Ce même tribunal, sur le même sujet, une radiation des cadres pour abandon de poste d'un agent municipal, condamnait une commune en juin 2011. C'est d'ailleurs peut-être ce qui a incité l'avocat de votre employé à vous attaquer. Mais la différence, c'est que ce jugement du tribunal de Cergy a été frappé d'appel par votre collègue et

que la Cour Administrative de Versailles a donné raison à la commune à la fin de l'année 2013, je tiens les références de l'arrêt à votre disposition.

M. SERIN : Mais ça n'était pas du tout comparable !

M. EDOUARD : Si, tout à fait comparable. Vous intervenez hors micro, je regrette mais s'il y avait eu une commission, j'en aurais parlé en commission !

Mme ZERAH : Je ne sais pas si l'on aurait pu en parler parce que c'est pour faute grave et je ne pourrai pas en dire plus ce soir, et de toute façon, je n'en dirai pas plus.

M. EDOUARD : Ma question n'est pas d'aller sur des sujets personnels, ma question est de dire à quel moment vous vous êtes trompés. Est-ce que vous vous êtes trompés quand vous avez fait la radiation des cadres de ce gars-là, ou bien quand vous n'avez pas fait appel en septembre 2013 ?

M. le Maire : Non, l'erreur a été faite dès le départ, il y a eu un vice de forme lors de la radiation des cadres, ce qui fait qu'on était sûr de perdre tout procès par la suite, et c'est pour cela que l'on a négocié, sinon bien sûr on aurait fait appel. Mais on était sûr de perdre pour un vice de forme. Sur le fond, nous avons parfaitement raison mais sur la forme, le service n'a pas observé les règles qu'il aurait fallu suivre.

Mme LE NEOUANNIC : Je ne vais pas rentrer dans le débat des personnels, je sais trop qu'il y a des procédures et que souvent on s'aperçoit que les collectivités ne les respectent pas. Un peu de formation de ce côté, ça peut servir. J'ai juste une question par rapport au document qui nous est fourni ce soir : on a l'ensemble des éléments, y compris les éléments bancaires de la personne qui est concernée, est-ce que c'est obligatoire ? C'est la question que je pose, parce que c'est un document public et dans le transfert à la Préfecture et ensuite, comme

c'est un document qui peut être consultable dans ce cadre, je proposerais qu'on mette des croix à la place de ces éléments.

M. le Maire : Vous avez raison.

M. EDOUARD : Pour répondre à Madame Zerah, ça n'est pas moi qui ai prononcé le nom de cette personne dans cette salle.

Mme ZERAH : Nous y sommes obligés et croyez-moi, je m'en serais bien passé de prononcer ce nom car ça m'a beaucoup gênée !

M. le Maire : On passe au vote ?

(Vote à main levée : délibération adoptée par 35 voix pour et 9 abstentions.)

EDUCATION

- 16 - Attribution de subventions aux écoles dans le cadre de la bourse aux projets pour l'année 2014.

(Rapporteur : M. Le Bourhis)

(Lecture du rapport de présentation et vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

AFFAIRES DIVERSES

- 17 - Adoption d'une convention à passer avec la Préfecture des Hauts-de-Seine pour la délégation de gestion du contingent préfectoral de logements sociaux.

(Rapporteur : M. Legrand)

(Lecture du rapport de présentation)

Mme BUZELIN : Nous nous abstiendrons sur cette possibilité de délégation compte tenu des règles d'opacité sur les attributions de logements. Nous n'avons toujours pas les critères d'attribution et en aucun cas, jusqu'à présent, nous n'avons pu participer à la commission,

donc compte tenu de l'opacité des attributions, qu'elles soient sur le contingent préfectoral ou pas, nous nous abstenons.

M. MEUNIER : Une simple question : il est mentionné dans cette délibération que la convention de délégation signée le 14.02.2002 avec le Maire d'Antony a fait l'objet de bilans annuels contradictoires qui permettent sa reconduction, est-ce que l'on pourrait avoir communication de ces bilans annuels ?

Mme BUZELIN : Je voudrais préciser que je les ai demandés et que je n'en ai eu qu'un, celui de l'année 2012. J'aurais bien voulu avoir les trois années car j'avais demandé les trois années. Dans le cinquième considérant, de mémoire, il est fait référence aux bilans contradictoires, j'avais demandé les trois derniers bilans contradictoires et on ne m'en a communiqué qu'un seul, celui de 2012. J'ai insisté en disant que j'aimerais avoir ceux de 2010 et de 2011, j'ai réclamé deux fois, Monsieur Médan, et on m'a répondu que 2013 n'était pas disponible. Au moins dans ce cas là, on aurait pu me donner ceux de 2010 et de 2011.

M. le Maire : Effectivement celui de 2013, nous ne l'avons pas encore.

Mme BUZELIN : J'ai bien compris et donc je demande une deuxième fois pour 2010 et 2011. C'est même la troisième fois.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 34 voix pour et 9 abstentions.)

- 18 - Adhésion de la ville à l'association e-Enfance.

(Rapporteur : Mme Devedjian)

Mme DEVEDJIAN : Comme j'avais trouvé le rapport un peu rapide en commission, j'ai demandé au personnel de la prévention de m'expliquer pourquoi on avait fait cela et donc je me suis permis de ne pas relire le rapport que vous aviez déjà.

M. RUFAT : On aurait pu avoir ce rapport sur table, mais j'aimerais comprendre le fonctionnement de cette association : c'est une source documentaire qui est proposée ?

Mme DEVEDJIAN : Oui, elle organise des interventions avec des animateurs spécialisés, par petits groupes d'enfants, et ces interventions ne peuvent avoir lieu que si la ville est adhérente de la convention. Ils forment des personnes ou des personnels, en tout cas des personnes spécialisées dans ce type d'intervention.

M. RUFAT : Des intervenants sur quoi ? Dans la convention, il est marqué que les interventions sont assurées par des bénévoles. C'est pour cela que je suis un peu étonné.

Mme DEVEDJIAN : On m'a simplement dit qu'il fallait payer la cotisation pour avoir droit à ces actions. On ne m'a pas dit que ces intervenants étaient payés.

M. RUFAT : Dans la convention, c'est marqué « bénévoles » et vous vous nous dites que ce sera animé par des professionnels ?

Mme DEVEDJIAN : Ce seront peut-être des professionnels bénévoles. Le but de l'association E-Enfance est de sensibiliser des publics, mais je me renseignerai et vous le ferai savoir. Mais moi, on ne m'a pas du tout parlé de rémunération de cette association, on m'a simplement parlé de 50 € de cotisation.

M. RUFAT : Moi, j'ai compris que c'était une source documentaire qui vous était proposée et que c'était vous qui fournissiez des professionnels pour faire la prévention. Cela mériterait d'être un peu plus précis.

Mme DEVEDJIAN : Nous avons pris contact avec l'association E-Enfance reconnue d'utilité publique, qui propose des interventions ciblées et interactives sur ces thématiques auprès d'un public mineur. Vous en savez autant que moi. Maintenant je vais demander si ces interventions sont payantes mais à mon avis, non.

M. RUFAT : Moi, je trouve cela un peu contradictoire. Des professionnels bénévoles, certes ça existe, mais vous n'allez pas mener une politique de prévention sur des professionnels bénévoles, vous savez très bien que ce n'est pas pérenne.

Mme DEVEDJIAN : Mais en fait ces professionnels sont sûrement rémunérés par l'association qui ne vit pas que par les cotisations, les cotisations sont symboliques, elle vit de subventions. Je sais aussi qu'ils éditent des DVD, la Mairie en avait acheté il y a quelques années et on les avait mis dans les médiathèques, je crois qu'on en avait offert à des associations de parents d'élèves. C'est un autre mode de financement et ils rémunèrent les professionnels.

M. le Maire : C'est le cas de toutes les associations, il n'y a aucune association bénévole maintenant. Les clubs sportifs qui vivent avec 200.000 € de budget sont dirigés peut-être par des bénévoles mais ils font appel aussi à beaucoup de professionnalisme pour ce prix là et ceci vaut pour beaucoup d'associations aujourd'hui.

(Vote à main levée : délibération adoptée à l'unanimité des présents et représentés.)

- 19 - Communication du rapport annuel de la Sous-Commission Communale pour l'accessibilité des personnes handicapées.

(Rapporteur : M. Colin)

M. COLIN : Je vais remplacer pour cette délibération Verena Gonin qui n'a pas pu être présente aujourd'hui et je vais en profiter pour la remercier pour tout le travail qu'elle a fait dans la Sous-Commission pour l'accessibilité.

Il est proposé de prendre acte du rapport de la sous-commission d'action communale d'accessibilité des personnes handicapées. Je me permets de rappeler simplement que dans le cadre de la charge « Ville

Handicap», ce rapport a été présenté il y a quelque temps aux associations et aux différents acteurs présents et très engagés sur le handicap. Vous savez que sur la ville d'Antony, nous avons attaché une grande importance à rendre le plus possible accessibles les voiries, les équipements, mais qu'il y a eu aussi un travail très important qui a été fait de sensibilisation des différents acteurs dans les services pour que le handicap soit également pris en compte sur Antony. C'est vrai au niveau de la culture, c'est vrai aussi au niveau du service des sports, c'est vrai dans différents domaines sans parler des CLIS.

Ce rapport est très dense, je vous invite vraiment à le lire attentivement mais sans doute l'avez-vous déjà fait. Par exemple à titre indicatif, en 2010, le nombre total de traversées rendues accessibles de rues étaient de 185 rues, en 2013 nous étions à 775 rues. Nous sommes presque à 90% de la voirie qui est accessible. Donc c'est un travail important qui a mobilisé des millions d'euros d'investissements, j'avais envie de dire que grâce à la bonne gestion de la ville nous avons pu faire des efforts en direction de l'accessibilité, nous sommes près des 90%, nous avons encore 10% à faire et nous espérons bien poursuivre ce travail dans les années à venir. Merci.

M. EDOUARD : En juin dernier nous avons vu un peu le prologue de l'année 2012, j'étais déjà intervenu et je pourrais presque refaire la même intervention qu'à l'époque, donc je ne le ferai pas.

Je vois que certains rient et pourtant le handicap est quelque chose de sérieux qui passe toujours en fin de conseil. Au mois de juin, j'avais pointé que cette commission d'accessibilité ne comprenait pas de représentants du conseil des seniors et Pascal Colin avait indiqué qu'il y était favorable. Comme quoi il peut y avoir plus de points communs entre deux anciens centristes qu'entre deux centristes actuels ! Donc je redemande pour la deuxième fois que la sous-commission accessibilité

prenne en compte un représentant du conseil des seniors. Est-ce qu'il faut le faire trois fois ou est-ce que deux fois, cela suffit ?

De même je rappelle que le rapport 2012 citait des projets jusqu'en 2018 alors que l'échéancier légal de mise en conformité d'accessibilité est 2015. Donc cette année, nous avons le rapport 2013 et il cite des projets pour... 2019 !

Je disais aussi que la situation s'améliorait trop lentement sur les infrastructures avec le nombre de voies nécessitant des travaux importants qui ne diminuaient plus. Pour le coup je pourrais être prévisionniste à météo France : 36 voies en 2011, 35 en 2012 et nous sommes à 35 en 2013. Alors Pascal Colin met en avant la charte du handicap, les formations de référents, les éducateurs spécialisés, les actions de sensibilisation, c'est bien, mais d'un point de vue concret, concernant les traversées piétonnes, c'est vrai que nous arrivons à un taux à peu près correct, mais en 2013 il n'y a eu que 100 traversées piétonnes sur à peu près 900 qui ont été faites.

Il y a eu une quinzaine de places de stationnement qui ont été saupoudrées, certaines de ces places ne sont même pas aux normes, je l'ai signalé à plusieurs reprises en commission urbanisme travaux, certaines sont implantées de telle sorte qu'il est absolument impossible de sortir d'une voiture sur cette place avec un fauteuil, passons...

Quant aux perspectives 2014, vos objectifs sont terminés, c'est ce qui aurait dû être fait en 2013 et que vous avez reporté, quelle ambition ! L'échéance légale d'accessibilité est le 1er janvier 2015, nous en serons sans doute à ce moment-là à 60% ou plus de voies conformes et cela ne vous empêche pas de dormir, j'entends dire que ce n'est pas mal, non, ce n'est pas bien, c'est 100% au premier janvier 2015, c'est cela la loi. Vous prétendez que les autres communes sont dans la même situation, certes Pascal Colin disait à l'instant qu'il fallait lire ce rapport, donc c'est très

bien de lire ce rapport mais cela ne suffit pas, nous pouvons aussi lire le baromètre de l'Association des Paralysés de France qui a été publié hier, est-ce que Pascal Colin l'a lu ?

M. COLIN : Oui.

M. EDOUARD : Nous nous apercevons que Nanterre qui est dans le même département que nous se situe dans le palmarès à la septième place des chefs-lieux de département, et que Créteil est à la 35^{ème}, comme quoi une politique volontariste donne des résultats.

Mme LE NEOUANNIC : Pour compléter la situation et « les situations de handicaps », je tiens à ce terme parce que c'est celui reconnu par l'OMS et parce que nous avons toujours et souvent tendance à parler « du handicap » ou des handicapés, je vous rappelle que même temporairement une personne avec des béquilles, parce qu'elle s'est prise pour un champion de ski, peut se retrouver pendant des semaines en situation de handicap. Et j'ai envie de dire que quand on s'est retrouvé, ce qui n'est pas mon cas, je ne fais pas de ski, dans ces situations, on s'aperçoit très vite et beaucoup plus des difficultés rencontrées. Et là-dessus je tiens à dire que 2015 n'est pas une date qui est tombée l'année dernière, toutes les collectivités, je le dis, sont responsables d'avoir pensé que quelque part nous arriverions à repousser l'échéance, d'ailleurs d'une certaine façon, y compris dans le logement, on sait qu'il y a eu des pressions et qu'il y a eu une modification des règlements qui accroît les difficultés pour les personnes en situation de handicap sur les logements de moins de quatre étages.

Donc nous avons une situation d'urgence. Si nous prenons les équipements publics de la ville, les groupes scolaires, nous sommes quand même loin du compte et là c'est un enjeu, je crois qu'il faudrait qu'elle soit dans les priorités. Et sur la question des trottoirs et de l'accessibilité, je veux dire que ce ne sont pas que des bandes qu'il faut

mettre en termes d'aménagement parce que si vous ne pouvez pas passer sur un trottoir avec un fauteuil, nous n'avons rien réglé de l'accessibilité. Donc j'entends que la commission s'est mise en place, j'entends qu'il y a une volonté, j'entends qu'il y a un échancier, mais sérieusement, sur les situations aujourd'hui, en tout cas sur ce qui relève de la politique de la municipalité, je crois que nous ne pouvons pas être satisfaits de ce qui a été fait et je crois qu'il faut passer à une nouvelle échéance qui n'est pas 2019, il y a vraiment matière à améliorer les choses. Il y a toute une série de projets, de rénovations sur les équipements scolaires, je suis vraiment attentivement ces questions-là, y compris pour l'accessibilité aujourd'hui des jeunes en situation de handicap. C'est un label pour les villes et l'association qui a sorti un rapport hier ou avant-hier, je l'ai lu pour ma part hier soir, a un avis sur les équipements scolaires qui est un score quasiment dramatique. Après je pourrais vous parler des transports, etc. Vraiment là nous avons une urgence à mettre en œuvre.

Deuxième chose : sur les places, ce n'est pas qu'une question de gabarit, c'est aussi une question de là où on les met, je rappelle qu'une personne en situation de handicap n'a pas simplement à se balader de sa place de parking pour aller aux toilettes « handicapés » et pour sortir des toilettes « handicapés » pour aller sur une place de parking, c'est pour aller quelque part. Donc il y a là matière à réflexion et notamment place du marché et sur d'autres espaces comme cela, nous devons repenser l'espace pour créer plus d'accessibilité sur les secteurs parce qu'en plus, je prends le cinéma, personne en situation de handicap n'arrive au cinéma par la départementale. Donc c'est la place à l'intérieur qui doit être aménagée.

Voilà des propositions, nous ferons passer sur les cinq espaces que nous avons repérés comme étant des espaces de vie indispensables de la ville

les endroits où nous pensons qu'il faut aujourd'hui d'urgence installer des places pour handicapés pour une accessibilité réelle.

M. COLIN : Je vais essayer de répondre partiellement parce que je dirais que la question de la prise en compte du handicap dans une ville, de toutes façons, fondamentalement, c'est véritablement un enjeu de bien vivre ensemble et cela doit nous rassembler, cela ne doit pas nous diviser. C'est plutôt quelque chose qui fait le bien et qui doit donner lieu à un consensus.

Quelques remarques : j'ai un baromètre qui est assez intéressant : c'est le lien que nous avons avec les associations qui participent à la charte du handicap et qui ont une analyse un peu moins sévère que celle que vous avez. Moi je suis tout à fait favorable à une représentation du conseil des seniors dans la suite, j'y suis favorable à condition que nous ayons quelqu'un de désigné par le conseil des seniors. Nous avons quand même un certain nombre de seniors représentants cette association présents dans cette charte et la démarche que nous avons eue toute cette année, en plus ils ont leur personnalité et ils ne l'ont pas contesté, c'est que lorsqu'ils avaient des questions, il fallait les remonter au responsable handicap, puisque la ville s'est dotée d'un responsable de la charte handicap, vous connaissez cette personne qui est très engagée en tant que fonctionnaire territorial, il synthétise systématiquement les questions lorsque ces questions sont posées.

Ensuite nous réunissons la commission et nous rassemblons l'ensemble des services. Monsieur le Maire ne préside pas systématiquement cette commission puisque c'est moi qui l'anime mais en général il vient systématiquement participer aux travaux pour apporter son regard et son soutien dans ces travaux.

Bien entendu tout n'est pas fait et beaucoup de choses sont à faire. Je crois que nous avons à changer le regard, il y a des moyens, il y a

l'argent, il y a beaucoup de choses, il y a des bâtiments que nous pouvons mettre aux normes et d'autres où c'est plus compliqué. Pour les nouvelles réalisations nous y allons mais pour les plus anciennes il faut plus de temps.

Par contre je veux dire qu'il y a un travail fondamental qui a été fait pour un changement de regard et de mentalité : par exemple par rapport aux CLIS à Antony, je parle sous le contrôle de Jean-Yves Le Bourhis, avec nos trois CLIS, il y a un gros travail qui a été fait de sensibilisation pour que les jeunes Antoniens handicapés soient bien accueillis dans les écoles. Mais cela n'a pas été fait seulement au niveau des CLIS, c'était aussi au niveau des centres municipaux de loisirs et très tôt nous avons mis en place un correspondant. Il y a un vrai souci d'intégration de ces jeunes dans les centres municipaux de la ville d'Antony et cela crée des surcoûts mais pour cela Monsieur le Maire nous a toujours soutenus, c'est vrai au niveau des colonies de vacances, c'est vrai au niveau du sport, c'est vrai au niveau de la bibliothèque, donc je dirai qu'il a fallu diffuser cette culture.

Moi, je crois que lorsque l'on est capable dans une ville de prendre en compte le handicap de l'un ou de l'autre, on fait beaucoup plus pour tout le monde. Nous avons effectivement des moyens, il y a la question des moyens, je maintiens que la politique menée en matière d'urbanisme représente un gros effort. Comme l'objectif est 2015, nous devons tout faire pour l'atteindre, il y a une vraie volonté des services de la municipalité pour cela mais fondamentalement il y a aussi une question de changement de mentalité et de pratique et c'est vraiment quelque chose que nous devons faire ensemble et non pas en s'opposant, mais en se fédérant et en se rassemblant.

M. DOVA : Monsieur le Maire, chers collègues, je voudrais non pas prolonger le débat mais redire à quel point je soutiens tout ce que vient

de dire Pascal Colin parce que ce qu'il nous a dit et ce que cela recouvre, c'est qu'au fond la place du handicap et la place des personnes handicapées dans une ville, c'est la reconnaissance par une communauté d'une autre communauté qui a été affligée d'un certain nombre de manques ou d'accidents, et je crois que le rapport pour moi est parfait.

Je voudrais simplement vous rappeler que ce genre de rapport, il y a 18 ans, était totalement impossible à présenter dans une collectivité territoriale. Je l'ai vécu au niveau national puis au niveau départemental, nous ne pouvions pas faire appréhender par la grande masse des populations le sort des handicapés, le sort des familles des handicapés, et nous avons ensuite pris l'habitude, -même si Pascal Colin a tout à fait raison, il reste beaucoup à faire- au moins aujourd'hui nous avons pris l'habitude de dire que le handicap, quel qu'il soit, est pris en compte par la communauté des villes, des départements et des régions.

Il faut savoir qu'en 20 ans la reconnaissance du handicap a fait des pas de géant, ce n'est pas une raison pour roupiller maintenant mais il faut souligner aussi que si cela se fait, c'est grâce aux décisions administratives des collectivités, c'est grâce au gros travail des associations qui sont souvent parties de zéro et qui aujourd'hui encore, sur des problèmes d'investissement ou de frais de fonctionnement, se ramassent de la part des administrations à tous les niveaux des réponses négatives injustifiées. Donc il faut se le mettre dans la tête, quand nous disons qu'il reste beaucoup à faire, c'est cela.

Et dernièrement il faudrait dire aussi un grand merci à tous les bénévoles, je suis désolé mon cher Pierre Rufat mais il y a du bénévolat qui devient pérenne notamment dans le domaine des associations de handicap. Qui sait le travail énorme qui est fait à la bibliothèque d'Antony pour les non-voyants ? Qui en a la moindre idée parmi nous ? Qui a eu le courage un

jour d'aller les voir, c'est le cas de le dire, et de voir les volontaires qui s'arc-boutent pour traduire, pour transcrire en braille des œuvres littéraires, voire des œuvres musicales ? À partir du moment où dans une ville on est capable de faire cette démarche-là, alors oui, nous sommes en marche pour une authentique reconnaissance du handicap. C'est tout ce que je voulais vous dire. Merci.

M. le Maire : Merci. Je voudrais ajouter à cela que la ville d'Antony n'a pas de raison de tomber dans la repentance. Nous avons mené depuis de longues années une action extrêmement ambitieuse dans le domaine du handicap, pour y adapter la voirie, je rappelle les chiffres : nous approchons les 150 places pour personnes handicapées dans la voirie ; dans une rue sur deux, il y a une place pour handicapés aujourd'hui et nous répondons toujours positivement aux demandes qui sont faites. Toutes les places qui sont données dans la voirie sont données à la demande des intéressés et elles sont placées devant chez eux. 90% des traversées piétonnes sont maintenant aux normes, il y a quatre ans il n'y en avait aucune, et cette mise aux normes de la voirie est facilitée par le fait que nous enfouissons systématiquement les fils dans toutes les rues, et donc nous faisons disparaître les poteaux électriques et téléphoniques, cela facilite le passage des personnes handicapées.

Dans les bâtiments, la mairie est maintenant presque totalement aux normes et Dieu sait si c'est un travail compliqué de mettre toutes les portes aux normes pour handicapés ! Tous les bâtiments modernes que nous construisons et auxquels vous vous opposez parce que vous, vous voulez garder les anciens, nous, nous supprimons les anciens et nous construisons des modernes, qui eux sont tous aux normes. Dans les écoles, est déjà aux normes l'école La Fontaine depuis 2009, l'école André Pasquier est aux normes, nous allons mettre aux normes l'école Velpeau dès cette année et l'école des Rabats l'an prochain, cela fera

quatre groupes scolaires qui seront aux normes ; et nous allons construire comme vous le savez deux nouvelles écoles en 2017 : l'école Dunoyer de Segonzac qui sera aux normes, l'école Anatole France qui sera aux normes aussi, en 2019, dans quatre ans donc nous aurons six écoles, six groupes scolaires sur 12 qui seront aux normes. Et comme ils seront situés un peu partout sur la ville, les enfants handicapés seront accueillis dans une école sur deux.

Et enfin je souligne ce qui n'existe que rarement ailleurs : nous accueillons aujourd'hui dans les centres de loisirs 35 enfants handicapés dont une quinzaine régulièrement, 1,5% des enfants inscrits sont des enfants handicapés. Ceci coûte à la ville 100 000 € par an de surcoût. C'est un effort que nous faisons parce qu'il faut accueillir ces enfants dans les centres de loisirs. Alors comme l'a dit Jean-Paul et comme vous l'avez tous dit, il y a encore beaucoup à faire, c'est vrai, mais nous continuons à le faire et je pense que dans quelques années nous aurons atteint un bon niveau de mise en accessibilité de nos équipements.

C'est un rapport annuel et donc nous donnons acte simplement.

Il est pris acte de la communication du rapport.

- 20 - Dénomination de l'Espace Associatif situé Place des Anciens Combattants d'Afrique du Nord.

(Rapporteur : M. Sénant)

(Lecture du rapport de présentation)

M. RUFAT : On a eu droit à une petite note pour expliquer le nom de Victor Vasarely, j'ai deux questions et un commentaire à faire dessus :

Je n'ai pas saisi le rapport entre Vasarely et Antony... j'entends qu'on me dit qu'il n'y en a pas... je parle de lui-même, Vasarely, pas de la famille, ou alors c'est honorer la famille du nom du parent qui va être honoré.

Ensuite, pour le choix des noms, vous aviez eu une pratique innovante pour la médiathèque Arthur Rimbaud, vous aviez fait un vote avec un certain nombre de critères qui étaient proposés, cela devait être un auteur français, etc., vous auriez pu aussi demander au monde associatif puisque c'est un espace qui va être dédié aux associations, vous auriez pu proposer un vote sur ce choix.

Alors j'ai une proposition : puisque c'est un bâtiment qui a la vocation de recevoir des associations, je pense que Victor Vasarely est un peu loin des associations et un peu loin d'Antony, vous auriez pu choisir un nom qui honore les associations de la loi 1901, une personne qui a été à l'origine de cette loi dans la 3^{ème} République, il est décédé, donc il n'y a pas de problème pour l'honorer, et qui s'est battu pour obtenir que la loi de 1901 propose la liberté qui leur a été conférée alors que ce n'était pas dans l'ambiance du temps. Il l'a autorisé, c'était Monsieur Pierre Waldeck-Rousseau qui a obtenu, lorsqu'il était président du Conseil, que la loi passe en demandant que la liberté d'union des personnes soit totale, c'est-à-dire qu'il n'y avait pas de préalable administratif. Il s'est battu pour que cette liberté soit totale, pour que les associations aient la liberté de leur statut, les associations ont eu le statut d'utilité publique et ont pu agir en justice, avec obligatoirement des normes à respecter, mais le statut de l'association a pu être totalement libre et c'est lui qui a mené ce combat à l'époque pour donner la plus grande liberté aux personnes ; Waldeck-Rousseau n'existe pas dans la ville, ce n'est pas un nom de rue, etc, on aurait pu, puisque l'on fait un espace associatif et qu'on voulait honorer et donner un poids à l'association, donner son nom à cet espace.

M. le Maire : La question a été mise en délibéré auprès de beaucoup d'associations et beaucoup de personnes pendant des mois et des mois, et franchement personne n'a proposé Waldeck-Rousseau et les propositions faites n'étaient pas très persuasives.

Donc finalement on a choisi Vasarely parce qu'il y a un lien, c'est un peintre qui avait de la famille à Antony et il est venu à Antony pour inaugurer la Maison des Arts. Il y avait quand même un lien. Il est venu à Antony, tout le monde n'est pas venu à Antony.

M. RUFAT : S'il s'agit de rendre hommage à des peintres qui sont venus à Antony, on aurait pu prendre des peintres que le cercle culturel et artistique d'Antony a fait venir puisqu'à l'époque, le cercle culturel faisait venir des peintres de villes jumelles, ils sont venus à Antony, il y avait des peintres de Collegno, des peintres de Reinickendorf qui sont venus dans la ville...

M. le Maire : Nous avons choisi Vasarely et nous le soumettons à votre vote.

(Vote à main levée : délibération adoptée par 38 voix pour et 6 abstentions.)

Mes chers collègues, y a-t-il des questions diverses ?

Mme PEGANG : Ce n'est pas une question diverse, c'est juste une intervention : je vais essayer de ne pas être très solennelle mais j'ai beaucoup d'émotion, car je me souviens encore de ma première intervention ici parmi vous, et c'est vraiment comme si c'était hier.

Nous venons d'écrire ensemble une page pour Antony, quand je dis « nous », ce sont aussi bien les services administratifs que les élus, et malgré nos différences et nos divergences dans nos postures, nous avons permis une amélioration d'aucuns diraient sensible de la qualité de vie des Antoniens.

Pour moi, les structures des bâtiments tels que le cinéma Le Sélect, le futur espace associatif que l'on appelle Espace Vasarely, la médiathèque, le centre de santé aux Baconnets, l'Espace Jeunes, sont autant de réalisations pour le lien social qui facilitent le vivre ensemble dans notre commune. Oui, le Vivre Ensemble demeure un combat à mener sans

relâche. Ainsi, après avoir essayé de le mener en votre compagnie, je prends une pause à l'issue de la mandature qui s'achève. Mais d'ores et déjà j'encourage et félicite celles et ceux qui poursuivront, et je souhaite ajouter : quelles que soient vos raisons d'entrer dans ce combat, j'ai été fière de le mener pendant six ans avec vous, ou contre vous. Merci pour votre attention et bonne continuation dans l'engagement au service des Antoniens.

M. le Maire : Merci. Mes chers collègues, nous arrivons ce soir effectivement au terme de notre mandat, quel que soit le sort des élections, nous ne nous retrouverons pas dans la même formation fin mars ou début avril. C'est donc ce soir la fin d'une étape, une étape de six ans dans l'histoire déjà vieille de plus de deux siècles du conseil municipal puisque nous entamons la 223^{ème} année du conseil municipal. Et les uns et les autres, avec nos convictions parfois opposées, il faut bien le dire, nous avons œuvré au cours de ces six années pour faire avancer la ville, et comme l'a fort bien dit Caroline Pégang, je pense que nous avons réussi.

Je tiens à vous rendre hommage à tous pour votre engagement, pour l'action que vous avez menée et qui a abouti à ce résultat que l'on sait, et je tiens à rendre hommage en particulier à tous ceux qui vont nous quitter : Mme Pegang, Mme Le Neouannic, Mme Devedjian, M. Dova, Mme Marlet, et tous les autres ici présents qui vont nous quitter à la fin de ce mandat le 23 mars. Et je suis bien conscient du crève-cœur que ça va être pour eux de partir, après des mandats qui ont pu durer trente ans, ou en tout cas dix, quinze ou vingt ans, des mandats qu'ils ont mené avec enthousiasme, avec beaucoup d'engagement, et je tiens vraiment à leur rendre hommage de toute cette action.

Je vous remercie.

(La séance est levée à 23h10.)